



Bulletin municipal de **VEBRET**

N° 36



1er semestre 2013

AVIS DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE sur la Commune de VEBRET

Il est porté à la connaissance des habitants que, conformément aux articles 12 et 15 de la loi du 16 Juin 1906, modifiée par le décret-loi du 22 novembre 1938 et à l'article 26 du chapitre 3 de l'arrêté interministériel du 17 novembre 2001, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris à proximité **des lignes électriques** situées sur le territoire de la commune.

A compter du 29 JUILLET 2013

Ils seront exécutés conformément aux normes en vigueur. L'exécution de ces travaux a été confiée par E.D.F. F. à l'entreprise : SARL AUVERGNE ÉLAGAGE

ZA Les Bessades, 8 rue des Artisans 15 130 SANSAC DE MARMIESSE

TEL/ FAX : 05 55 94 11 45 PORT. : 06 85 40 96 23

Les propriétaires ou exploitants qui désireraient se charger eux-mêmes de ces travaux, sont priés de s'adresser au service local de l'E..R.D.F Agence Réseau . Électricité AURILLAC

Tel : 04 71 46 84 33 ou 06 59 81 34 62.

Sommaire

Les photos de la page de couverture ont été prêtées par Murielle Hézard, présidente de la société de Chasse. Ces clichés ont été pris sur Vebret (Verchalles Soutro...) lors de la dernière campagne de comptage des cerfs.

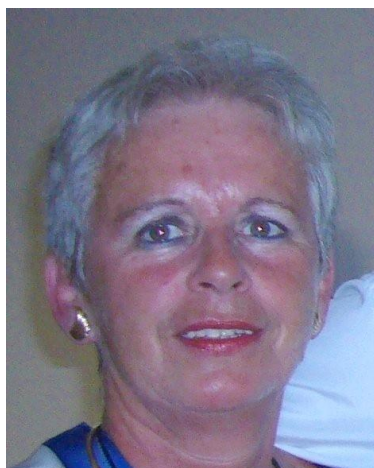
3	Mot du Maire	3	Renseignements utiles	4	Campagne Ambroisie
4	La page d'Eliane	7	Chauves-souris à Vebret	9	L'école de Couchal
9	Visite réseau-bois	10	Inauguration piste verte	10	Situation financière Vebret
11	Travaux réseau-bois	12	Assainissement collectif	13	Logement presbytère
14	Restauration scolaire	16	Transports scolaires	16	Voyage scolaire
17	Lecture à Vebret – Pass-Cantal	18	5 communiqués : encombrants, Numérotation, nouvelle facturation, groupement Spanc, documents anciens:	19	Communiqués Conseil Régional d'Auvergne et Sous-préfecture
20	RBA	21	Les Conseils municipaux	24	Anciens Combattants
25	Comité d'animations	26	Club Les Bruyères – Les Diables Bleus	27	ESVY
27	La vie qui passe	29	Notre passé : les cimetières	35	Jeux

Rédaction
–Documentation et articles : Mairie de Vebret (Mmes Bernard, Bhaud, Ponty) et les responsables des associations.

Publication & mise en page : Denis Letemplier.

Imprimé par nos soins.

Le mot du Maire :



Et voici notre onzième bulletin municipal

Nous avons tenu notre engagement, une édition par semestre ! La création d'un tel ouvrage demande beaucoup d'énergie et de travail. C'est pourquoi je tiens à remercier Denis LETEMPLIER, qui s'investit sans faille à la mise en page et à la conception de notre journal, Yvonne BHAUD pour les recherches pertinentes des informations, Eliane PONTY pour ces conseils sur les plantes, et Sandrine qui imprime et agrafe toutes ces pages et à vous tous, élus et associations, qui nous communiquez vos articles.

Notre satisfaction..... ? C'est le retour que nous avons sur l'intérêt que vous portez à sa lecture.

Comme chaque année, le BM du premier semestre vous apporte des informations sur le budget communal de l'année en cours.

Tout comme les années précédentes, l'année 2013 fait ressortir des finances saines, un désendettement de la commune de 56%,(remboursement capital + intérêts 423 643€), une capacité d'autofinancement de 266 534 €, nous permettant d'assurer nos investissements en cours de réalisation (*réseaux bois, appartement presbytère, diagnostic assainissement, et crépi école primaire*)

Depuis 2008, début de notre mandat, tous les investissements réalisés sur notre commune se sont faits sans emprunt, et la pression fiscale est restée stable.

Pour terminer, je remercie tous ceux qui concourent au dynamisme de notre commune, les bénévoles des associations, les enseignants, nos conseillers municipaux dont l'implication personnelle est remarquable, le personnel communal et les membres du CCAS ; tous contribuent au « bien vivre à VEBRET »

Très cordialement

CH BERNARD

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale : - Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.
Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie, (directement, par courrier, ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.

Campagne d'information sur l'ambroisie auprès des communes du Cantal.

L'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante sauvage exotique dite envahissante. Sa prolifération est susceptible de provoquer des nuisances à la santé et à l'environnement. Son pollen très allergisant se diffuse dans un large périmètre et constitue un risque pour la santé publique, notamment de rhinites allergiques et d'asthme. Comme les autres espèces exotiques envahissantes (la renouée du Japon, la grande berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya, ...) elle a la particularité d'être résistante et de s'adapter facilement à de nouvelles conditions de vie. Elle ne trouve pas dans son nouvel environnement de concurrent et par conséquent s'y développe de façon importante. Aussi, afin d'éviter la propagation de l'ambroisie, nous vous invitons donc à être attentif au développement de cette plante sur votre commune étant donné qu'elle y a déjà été repérée. Pour votre information, un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie est en préparation dans le Cantal. Marie Louvrado, Animatrice et Chargée d'études au CPIE

Joint à cet envoi un document *Lutte contre l'ambroisie (information, méthodologie)* consultable sur <http://mairie.vebret.pagesperso-orange.fr/Ambroisie.pdf>



Éliane Ponty avait déjà fait un article sur ce sujet dans le bulletin municipal n°31 (fin 2010) (page 9)

La page d'Éliane

(extraits d'un exposé de Sébastien Marrazzato, enseignant au lycée agricole de Marmilhat-63)

LE JARDIN AU NATUREL



- Produire, entretenir des végétaux sains et de qualité tout en limitant l'impact sur l'environnement.
- Respecter les saisons est primordial, même si on protège les plantes par des protections hivernales. Les différentes pratiques (fertilisation, taille, multiplication) doivent être faites au bon moment.
- Utiliser des produits locaux, il est plus facile d'utiliser des plantes adaptées au sol et au climat du jardin.

LES GRANDS PRINCIPES

La couverture permanente du sol: en exemple, le paillage	La fertilisation.	Favoriser la rotation des cultures.
Traitement des plantes par les plantes : utilisation des purins de plantes, ex: le purin d'ortie...etc.	Travailler en préventif dans les règles de l'art	Pas de produits chimiques
Créer un climat favorable aux plantes	Développer et favoriser la biodiversité	Bien gérer l'eau

<p>COUVERTURE PERMANENTE DU SOL</p> <p>Le paillage protège la terre de la sécheresse, des variations de température, de la violence de la pluie, de l'érosion et du tassement du sol, du ruissellement. On paille avec tout ce qui se trouve à notre portée, feuilles, herbes sèches, branchages, carton, broyage... Il permet d'éviter les lessivages. d'éviter la croute de battance. de limiter les arrosages. les écarts de température et de faciliter le désherbage. Il permet d'avoir des fruits et des légumes plus propres. Diverses possibilités : paille, paillettes de chanvre ou de lin, foin, BRH, écorces, engrais verts, autres: ex: bâche.</p>	<p>LE NON TRAVAIL DU SOL</p> <p>Il est préférable de ne pas retourner la terre avec un bêchage, mais de la décompacter avec une grelinette, par des griffages répétés ; afin de préserver la vie du sol. la terre est un milieu vivant (écosystème).</p>
--	---

<p>UTILISATION DES ENGRAIS VERTS</p> <p>Récupérer des éléments nutritifs. Limiter l'impact de la pluie sur le sol. Favoriser la vie du sol. Participer à la couverture du sol Apport de matière organique. Accueillir les auxiliaires Limiter le développement des adventices.</p>	<p>La fertilisation se fera à base de produits naturels comme le guano, fumiers, sang desséché, corne broyée, algues, compost...etc.; on peut utiliser des engrais verts (phacélie, sarrasin, moutarde, seigle, vesce, trèfle, luzerne etc.). L'humus est le pivot de la fertilisation. C'est le résultat du compostage</p>
---	---

<p>LA ROTATION DES CULTURES</p> <p>Elle évite l'épuisement du sol de certains nutriments minéraux et de maladies spécifiques à une plante, donc ne pas mettre la même culture au même emplacement que l'année précédente. Eviter de puiser les mêmes éléments nutritifs. Limiter l'installation des parasites. Profiter des capacités nutritives de certaines plantes (légumes: haricots grimpants, maïs, courgettes). La tomate adore être au même endroit. Faire un plan de jardin</p>	<p>L'ARROSAGE</p> <p>la règle à observer est la suivante : apporter à la plante la quantité nécessaire à son développement au moment où elle en a besoin. Faire une cuvette au pied des plantes. L'arrosage ne doit pas tasser le sol et provoquer des ruissellements. Apprenons à récolter l'eau de pluie et à la stocker.</p>
<p>LE TRAITEMENT DES PLANTES PAR LES PLANTES</p> <p>Le phénomène de résistance n'existe pas avec les plantes. Ce sont essentiellement des pulvérisations de purins.</p>	<p>LE TRAVAIL DANS LES REGLES DE L'ART</p> <p>Respecter les distances de plantation. Praliner les végétaux à racines nues. Bassiner les végétaux en container. Pratiquer une taille de plantation. Respecter les saisons pour les travaux du jardin Créer un climat favorable aux plantes.</p>

<p>LE COMPOSTAGE :</p> <p>Rien n'est plus équilibré que le compost. Recycler le milieu organique. Limiter les impacts du transport du milieu organique. Apporter un concentré d'éléments nutritifs. Engrais le plus naturel et le plus équilibré.</p>	<p>LE COMPOST MENAGER (tas ou silo) Fait entre 6 mois et un an.</p>
	<p>LE COMPOSTAGE DE SURFACE</p> <p>Remettre au sol tout ce que l'on ramasse. Ne pas arracher les salades.</p>

LES AUXILIAIRES

Les oiseaux

Grands consommateurs d'insectes, d'araignées, de mollusques ou de rongeurs, ils doivent être protégés au jardin, donc mettre des nichoirs et des abris comme les haies et nourriture.

les mammifères

la chauve-souris ou le hérisson, la taupe, la musaraigne font le nettoyage du jardin.

les reptiles

la salamandre recherche les limaces, les orvets
L'orvet mange des insectes, limaces, vers.
La couleuvre mange des rongeurs

les batraciens

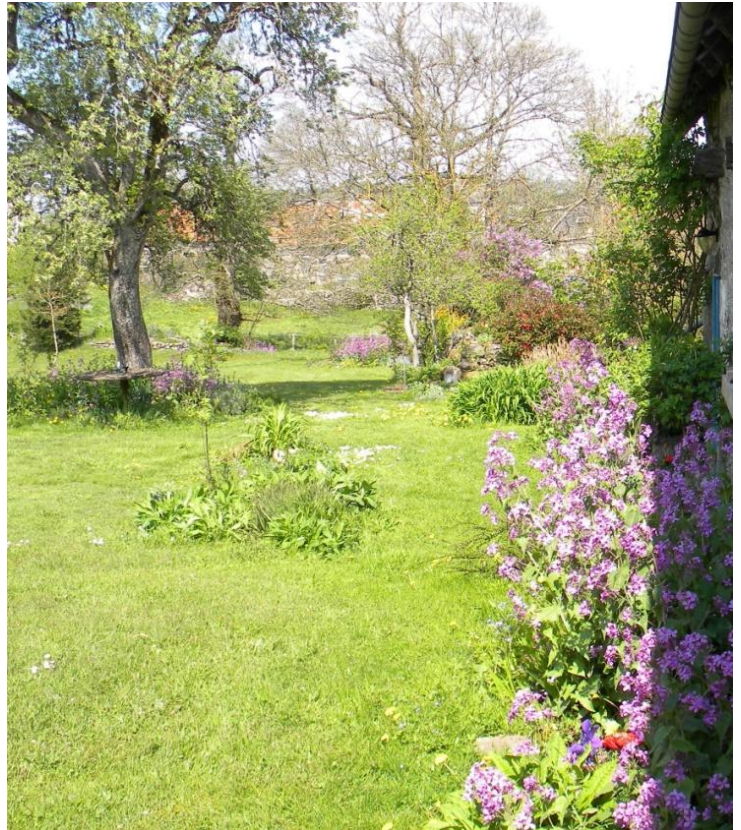
la grenouille adore les larves, limaces, vers, mollusques

Ce sont les aides du jardin, souvent des insectes, qui se nourrissent de parasites. (En exemple, la coccinelle se nourrit de pucerons.)

Laisser un coin de jardin, que l'on ne fauche pas, afin d'attirer les insectes.

Ne pas traiter dès que les parasites arrivent au sol, car on supprime le garde manger des auxiliaires (leur laisser le gîte et le couvert) ils iront pondre ailleurs.

Ils sont indispensables au jardin pour réduire les indésirables et ont un rôle dans la pollinisation.



LES HERBES DITES MAUVAISES

Les racines des plantes « dites indésirables » décompactent le sol, elles servent de drain en cas de pluie, elles permettent de faire remonter l'eau par capillarité, c'est une nourriture pour les insectes terricoles, les vers. Le tout est de les laisser proliférer dans des conditions acceptables. Il ne faut pas les laisser monter en graines, bien laisser sécher les racines des vivaces, sous peine d'envahissement. Si les conditions de vie sont réunies, la faune du sol devient importante.



SERGIO PIZZ' vous attend
tous les **vendredis soirs**
de **16h30 à 22h00** sur la **place de Vebret**
à compter du **5 juillet 2013**.

Campagne de prospection des chauves-souris à Vebret (Extrait d'un dossier réalisé par Chauve Souris Auvergne).

La totalité de l'article est consultable à cette adresse :

http://mairie.vebret.pagesperso-orange.fr/telechargement/Comptage_Chauves-souris.pdf .

Plus d'informations sur : www.facebook.com/ChauveSourisAuvergne ou www.chauve-souris-auvergne.fr

Chauve-Souris Auvergne en collaboration avec le Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA) organise la mise en œuvre de l'Atlas des mammifères d'Auvergne. Cet Atlas, dont l'objectif de publication est prévu pour le premier trimestre 2015, passe par une première phase 2012/2013, de prospections et de recherches, afin d'établir le plus exhaustivement possible la répartition et le statut des espèces de mammifères auvergnates.

Durant les premiers jours de juin dernier, un séjour de prospections, durant lesquels à l'aide de ses bénévoles, l'association visite un grand nombre de bâtiments et de ponts, pouvant accueillir des chauves-souris, fut organisé sur 14 communes du secteur d'Ydes et de Saignes, comprenant la commune de Vebret. Lors de ces visites, l'association contacte systématiquement les communes, afin d'obtenir l'autorisation de visite des bâtiments communaux (mairie, église, école,...). Ainsi sur la commune de Vebret pas moins d'une vingtaine de bâtiments et ponts ont fait l'objet de notre visite. **Ces visites nous ont permis de découvrir 5 espèces différentes sur les 28 à ce jour connues** sur la région Auvergne et le département du Cantal.

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) Le Petit Rhinolophe est une espèce sédentaire dont les déplacements des gîtes d'été aux gîtes d'hiver sont généralement faibles, compris entre 5 et 10 km. L'été, les combles de bâtiments constituent ses principaux sites de reproduction.



En Auvergne, le Petit Rhinolophe est une espèce encore assez bien représentée surtout dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Les comptages hivernaux ont révélé la présence d'environ 1000 individus répartis sur une cinquantaine de sites, soit environ 5% de la population nationale. Près de 70 colonies sont connues sur l'ensemble de la région pour une population régionale estimée en été entre 1500 et 2000 individus.

Sur Vebret, une colonie de quelques individus de l'espèce a été découverte à proximité du château de Couzans. Il est fort probable que le reste de la colonie soit présente au Château de Couzans, en effet cette espèce affectionne souvent les châteaux et bâtiments historiques.

Les Pipistrelles commune et de Kuhl (*Pipistrellus pipistrellus* & *Pipistrellus kuhlii*),

Les Pipistrelles sont des espèces jumelles, dont la distinction est impossible en l'absence de manipulation ou de contacts au détecteur à ultrasons. En Auvergne, le groupe est bien représenté en particulier la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), par leur présence lors de chaque prospection sur toute la région. Elles affectionnent particulièrement les habitations humaines et elles se retrouvent souvent dans les toitures ou derrière les volets laissés ouverts.

Ces deux espèces ont été enregistrées à l'aide du détecteur d'ultrasons sur Vebret.





Le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Ces chauves-souris miniatures, de la taille d'un petit pouce, ont un pelage dorsal brun sombre et un museau noir. Le Murin à moustaches est présent dans les quatre départements auvergnats et s'y reproduit.

L'espèce a pu être enregistrée à l'aide des détecteurs d'ultrasons, au lieu-dit Cheyssac, sur la commune de Vebret.

Le Murin à Oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)



Le Murin à Oreilles échancrées est relativement sédentaire, les déplacements entre gîte d'été et d'hiver se situant autour de 40 km. Son régime alimentaire, composé essentiellement de diptères et d'araignées, démontre une spécialisation importante de cette espèce.

En Auvergne, les comptages d'hiver ont révélé la présence d'une cinquantaine d'individus répartis sur une vingtaine de sites (soit à peine 0,5% des effectifs nationaux) alors que la population minimale estivale s'élève à plus de 1000 individus répartis sur 10 colonies situées dans l'Allier, le Cantal et le Puy-de-Dôme.

A Vebret, un individu a été observé sur le lieu-dit Couzans, et au lieu-dit Cheyssac l'espèce a été enregistrée au détecteur d'ultrasons.

Ainsi grâce à l'accueil chaleureux qui nous a été réservé sur ce secteur nous avons pu grandement améliorer nos connaissances et ainsi contribuer à affiner la répartition des espèces auvergnates. **Nous tenions donc à remercier la mairie ainsi que les habitants qui nous ont ouvert leur porte.**

Si toutefois vous connaissez un endroit qui accueille des chauves-souris, n'hésitez pas à contacter notre association aux coordonnées suivantes :



**CHAUVE-SOURIS
AUVERGNE**

Association d'étude et de conservation des chiroptères

Chauve-Souris Auvergne
Place Amouroux
63 320 Montaignut-le-Blanc
Tel : 04.73.89.13.46.
contact@chauve-souris-
auvergne.fr
www.chauve-souris-auvergne.fr

Réhabilitation de l'ancienne école de Couchal

Le 11 février 2012, une réunion concernant la réalisation de logements locatifs dans l'ancienne école de Couchal s'est tenue à la mairie de Vebret. A cette réunion assistaient M. Bernard Delcros Président de Logisens, M. Richard BAZELLE, Directeur de Logisens, Mme AURIEL, M. Marc Maisonneuve, Président de la CCSA, Mme le Maire de Vebret ainsi que les élus de la commission travaux. Il est évident que la commune aurait souhaité que Logisens soit en mesure de nous proposer la prise en charge de la totalité de l'opération immobilière. Malheureusement il est très vite apparu que, dans les conditions actuelles de restrictions financières,



Logisens ne pourrait jamais obtenir de l'état l'autorisation de réaliser 6 appartements sociaux à Vebret alors que cet organisme ne pourra investir que pour une soixantaine de logements pour l'ensemble du département ! Après avoir examiné la situation, la seule solution qui a semblé envisageable par l'ensemble des participants est une coopération financière entre la commune et Logisens. Cette hypothèse ayant été acceptée par la majorité du conseil municipal, nous allons pouvoir étudier de façon précise avec Logisens le montage de cette opération et voir si elle est supportable pour les finances communales.

Visite du réseau bois par une trentaine d'élus

Vendredi 7 juin 2013, une quarantaine d'élus et techniciens du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, ont participé à une journée sur le thème des chaufferies bois-énergie. Organisée par le Syndicat Mixte du Parc et Bois Energie 15, cette rencontre avait pour objectif de répondre à la problématique de la gestion directe ou déléguée de ce type de projet. Les participants ont pu visiter quatre sites au cours de cette journée, rencontrer et



questionner des élus qui ont déjà mené cette réflexion. « Dans le contexte actuel, économiser l'énergie est un enjeu prioritaire pour le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne : c'est essentiel pour les finances locales et pour l'environnement. C'est pour cela que nous souhaitons valoriser ces projets, et, ce secteur du Nord Cantal est particulièrement dynamique sur ce sujet » a rappelé Virginie Delage, chargée de mission Énergie au Syndicat Mixte du Parc. Les participants ont débuté la journée avec la visite de la chaufferie bois de Vebret qui

dessert la mairie, l'école, des gîtes communaux, deux appartements et la salle polyvalente. Cet équipement a bénéficié d'aides publiques à hauteur de 50%. A cette occasion, Chantal Bernard, maire de la commune de Vebret a souligné le rôle essentiel des espaces info énergie : « Nous n'avions pas de connaissances techniques en matière de bois-énergie, mais nous tenions à créer cette chaufferie-bois. Nous avons fait appel à Bois Énergie 15 qui a su nous conseiller et nous accompagner à chaque étape de notre projet »

Au total, 4 projets de puissances variées ont été présentés lors de cette journée. La plus petite, celle d'Apchon, a permis de montrer que même avec des moyens limités, un projet bois-énergie pouvait voir le jour et être économiquement viable.

Piste verte : Inauguration des travaux sur le D3 à Verchalles.

La visite de la dernière tranche de travaux concernant la piste verte a été proposée sous un soleil radieux, le jeudi 4 juillet 2013 par la communauté de communes Sumène-Artense, présidée par Marc Maisonneuve, et ce en présence de personnalités : André Chapaveire, vice-président du conseil régional en charge du tourisme, Vincent Descœur, président du Conseil général, les conseillers communautaires et les membres de la Commission tourisme



Aménagements : La liaison Bort Miécaze ne permettant plus aucun échange à la suite de l'aménagement hydroélectrique, la ligne fut fermée en 1994. Avec la piste, verte, la communauté de communes a souhaité apporter une réponse pertinente aux besoins nés du développement des mobilités douces et de l'apparition de nouvelles formes de loisirs et de tourisme, en réhabilitant cette infrastructure. Elle permet d'offrir une offre rare en Auvergne de voie verte sécurisée, satisfaisant à la fois visiteurs et population locale. Cinq tranches ont été réalisées depuis

2002, une sixième (1,1 km) est à venir pour porter le linéaire à près de 16 km, cette dernière présentant l'originalité de passer dans le tunnel de Parenzol (600 m) et s'étendra alors de Cheyssac à Bassignac..Les services techniques de la CCSA ont procédé au débroussaillage, qui a été suivi par des travaux de déferrement, terrassement, pose de couche du revêtement en béton bitumeux, pour aboutir à un aménagement paysager et mobilier en métal brossé vieilli. L'Office de tourisme y exploite un pôle de location de vélos/rollers. La CCSA y organisera bientôt une salle d'exposition à ciel ouvert, avec présentations de photos grand format du territoire. La CCSA a reçu le soutien financier de l'Union Européenne, de l'État de la Région et du Département. Une promesse d'aide financière pour la 6^{ème} tranche émane également d'EDFE.

Infos municipales

Situation financière de Vebret

SITUATION DE LA COMMUNE DE VEBRET ANNEE 2012 EN COMPARITIF AVEC UNE COMMUNE TYPE EQUIVALENTE DE 500 HABITANTS DANS LE CANTAL		
	Commune de VEBRET	Commune type équivalente CANTAL
Produits de fonctionnement par habitant	1082.00€	1162.00€
Charges de fonctionnement par habitant	538.00€	825.00€
Capacité d'autofinancement par habitant	544.00€	355.00€
Excédents de fonctionnement par habitant	575.00€	352.00€
Subventions reçues par habitant	219.00€	140.00€
Dépenses d'équipement par habitant	151.00€	595.00€
Dettes bancaires par habitant	597.00€	948.00€
Taux d'impositions		
TH Taxe d'Habitation	17.31%	18.59%
TFB Taxe Foncière Bâtie	12.47%	15.00%
TFNB Taxe Foncière Non Bâtie	99.08%	88.41%
CFE Cotisation Foncière Entreprise	22.45%	31.65%

Données communiquées par le Trésor Public

RESEAU BOIS

Comme vous pouvez le constater sur cette photo, les travaux du réseau bois avancent à grands pas !

(article écrit fin mai 2013)



Les travaux d'installation de la chaufferie bois dans le sous-sol de l'école se sont faits à l'abri des regards mais l'importance et la complexité du système ont nécessité plusieurs mois de travaux !



Enfin à ce jour, chaudière et silo de plaquettes bois étant mis en place, nous sommes passés à une phase beaucoup plus visible des travaux, le raccord de chacun des bâtiments communaux et du presbytère à la chaufferie.



Cette phase risque de vous occasionner quelques désagréments (tranchées pour l'enfouissement du réseau), désagréments que nous essayons de limiter au maximum. L'ensemble de ce réseau bois sera donc bientôt achevé et il sera fonctionnel dès l'hiver prochain permettant à la municipalité de faire de sérieuses économies sur le budget chauffage.

Il est toujours utile de rappeler qu'en cette période de restriction budgétaire, toute économie faite sur le fonctionnement permet de continuer à investir pour le bien de tous.

La rénovation de l'assainissement collectif

Sous l'égide de la société clermontoise C2EA, des techniciens ont prospecté, répertorié, inspecté (visuellement et à la caméra). les trois circuits de la commune. Les plans actualisés et un état de la situation ont été présenté lors d'une réunion à la mairie le 18 mars 2013.



Inspection à Couchal



Deux caméras exploratrices



Départ vers l'aventure



Pilotage et récolte des données

Les stations d'épuration du Bourg et de Couchal sont inopérantes et à changer. Celle de Cheyssac ne fonctionne pas correctement puisque trop d'eaux parasites (infiltration, source..) y arrivent. Pour le réseau de Cheyssac, plus récent, la réparation de certains regards, de certains branchements (à voir avec les propriétaires), de quelques sections et l'obturation des arrivées d'eaux pourraient permettre un fonctionnement correct de la station.

Quant aux réseaux du Bourg et de Couchal plus anciens, même s'il ne faut pas refaire la totalité, de longues portions sont à reprendre et certaines à changer.



Une réunion plénière a eu lieu le 18 avril 2013, avec la commission des travaux de la Mairie de Vebret et son Maire, la Direction Départementale du Territoire (DDT 15) Délégation de Mauriac, et la Police de l'Eau, la MAGE 15 (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) du Conseil Général, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Communauté de Communes Sumène - Artense et le Bureau d'études C2EA. Après un rappel de l'état des réseaux, une large concertation a eu lieu entre les différents organismes (dont certains financeurs) pour établir le programme de travaux en 2 phases successives. Enfin, en juin C2EA nous a fait parvenir le dossier final proposé au dernier conseil municipal en vue du choix d'un maître d'œuvre pour les travaux.

Les travaux de réhabilitation ont été planifiés en 2 phases :

- 1^{ère} tranche : construction d'une nouvelle station d'épuration sur la rive gauche de la Sumène, plus près de la route (à cause des risques d'inondation) à laquelle on raccordera dans le futur le réseau de Couchal,

- Mise en séparatif du réseau du bourg : création d'un nouveau réseau en PVC eaux usées du lotissement du bourg jusqu'à la nouvelle station, et réutilisation du réseau unitaire existant pour l'évacuation des eaux pluviales et celles de la zone humide,
- Regards à réhabiliter et pose d'un réseau EP (eaux de pluie) jusqu'à la Sumène, le long de la route
- A COUCHAL- déconnexion de la fontaine au niveau de la surverse près de l'ancienne école et à Cheyssac les travaux cités ci-dessus.

2^{ème} et 3^{ème} tranches 1

- - COUCHAL- mise en séparatif du réseau- Pose d'un réseau f200 EU en PVC, y compris reprise des branchements des tronçons 3, 4 et 5 - sous chaussée – et réutilisation du réseau unitaire existant pour l'évacuation des eaux pluviales- Regards à réhabiliter
- - Pose d'une conduite de refoulement pour raccorder les effluents de COUCHAL sur la STEP du bourg par le pont et pose d'un poste de refoulement
- Réhabilitation du réseau de la gare

Et le financement ?

L'étude du diagnostic assainissement coûte 15 049 € H.T. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne attribue une subvention de 7 524 € et le Conseil Général 2 700 € soit un total de 10 224 €, il reste 4 825 € à la charge de la commune.

Pour les travaux à venir, le montant du projet est estimé à 1 010 500 €HT. Important, n'est-ce pas ?

Pour la 1^{ère} tranche 578 600 € sont à prévoir.

D'ores et déjà, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2013, la Préfecture accorde une subvention de : 177 150 € (environ : 30 %) et le conseil Général (Fond d'Equipement des Communes) attribue 29 275 €

Nous avons déposé des demandes de subvention, auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de Monsieur Brice Hortefeux, Député Européen

Rénovation d'un deuxième logement locatif dans le presbytère

Comme nous l'avons écrit dans notre précédent bulletin, la réalisation de cette réhabilitation a été confiée au cabinet d'architecture **Ligne droite A** de Riom-es-Montagnes

Les travaux commencés au cours du premier trimestre 2013 avancent bien et devrait être réalisés dans les délais prévus ! (courant juillet)

Rappelons que le montant de cette opération immobilière est de **105 735,24€**. Les subventions obtenues pour ce projet étant d'un montant de **55847€** (DETR **21147€**, Conseil général **9200€**, Conseil Régional **18000€** et M. Alain MARLEIX **7500€**), la somme restante à la charge de la municipalité, déjà budgétisée en 2011, permet cette réalisation sans recours à l'emprunt !



LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Depuis 2009, la municipalité a voulu améliorer les conditions de fonctionnement de la restauration scolaire, d'une part en permettant à tous les parents d'inscrire leurs enfants à la cantine, sans limitation de places et en suivant les conseils donnés par l'éducation nationale sur la qualité nutritionnelle des repas servis. En 2009, Mme BHAUD, aidée par Mlle NEVES diététicienne à l'hôpital de Mauriac et spécialiste de la nutrition des enfants, a appris à établir des menus équilibrés tant pour les enfants de la maternelle que du primaire. Si ces repas ont, au début, dérouté certains d'entre eux, les années passant, presque tout le monde s'est mis à aimer les légumes verts (sauf quelques irréductibles Gaulois !).

Cette année nous nous sommes donné pour but d'améliorer la qualité des aliments. Il va s'en dire que cela ne peut se faire que par de nombreuses investigations pour trouver des fournisseurs de plus en plus locaux et des négociations importantes pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix !

C'est ainsi qu'actuellement tout le fromage servi aux enfants provient d'une GAEC locale et les fruits et légumes sont apportés par une personne se fournissant chez les maraichers locaux et n'hésitant pas à se déplacer jusqu'à Beaulieu pour nous apporter des fraises de qualité !

L'organisation et la gestion de la cantine représente un très gros investissement en temps pour certaines personnes. Actuellement les menus sont élaborés chaque mois par Mme BHAUD (ainsi que les menus à thèmes), présentés à Mme POIGNEAU, cantinière, qui après discussion donne son accord. Le menu définitif est soumis à Mme Le Maire qui effectue les commandes, sans oublier Sandrine, notre secrétaire, qui veille de près à la bonne marche de l'ensemble de ces opérations !

Le bonhomme de neige

Savez-vous qui est né
Ce matin dans le pré ?
Un gros bonhomme tout blanc !
Il est très souriant
Avec son ventre rond
Ses yeux noirs de charbon
Son balai menaçant
Et son chapeau melon.

Le soleil a brillé,
À midi dans le pré,
Je n'ai rien retrouvé ...
Le bonhomme a filé !

Jason Émond



Menu d'ICVER

Soupe du berger

Blanquette de veau

Riz créole

Yaourt nature

Gâteau à la noix de coco

maison

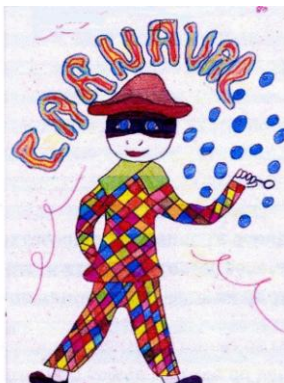
JANVIER

MENU du CARNAVAL

Salade de tomates

Lasagnes

Crêpes gourmandes




Le Carnaval Depuis très longtemps en Egypte d'abord, puis en Grèce et en Italie, dans toute l'Europe ensuite, des festivités étaient organisées à l'approche du printemps. Le déguisement, la danse, le festin faisaient partie des réjouissances. Tout cela était l'ancêtre du carnaval. Le carnaval est surtout le temps de la mascarade. Les masques, les maquillages et les tatouages étaient employés à des fins magiques ou religieuses. Autrefois la plupart des hommes cultivaient la terre. Ils croyaient que si les morts revenaient, les récoltes seraient meilleures. Ils croyaient aussi que dans le monde des morts, tout était l'inverse des vivants ; les gens mettaient alors un masque et un déguisement pour attirer les esprits des morts. Le carnaval, c'est aussi le besoin de s'amuser, d'oublier durant un certain temps les soucis de tous les jours. L'hiver est ainsi devenu la saison des masques.

Carnaval à l'école

Arlequin bariolé
De losanges, de carrés,
De triangles rouges
Qui sans cesse bougent
Habillé tout en blanc.
Pierrot rêve nez au vent :
Il pense à sa belle
Assis auprès d'elle.
Fée, pirate et mariée
Ce jour se sont rencontrées;
Sourit la princesse
En ses longues tresses
Petits pieds dégourdis,
La musique les convie
A entrer en danse
Pour qu'ils se fiancent.

<p>Proverbes du mois de MARS</p> <p><i>Mars, marseau, Chaque brebis avec son agneau.</i></p> <p><i>Quand mars se déguise en été, Avril prends ses habits fourrés !</i></p>	 <p>MENU</p> <p>Carottes râpées Gigot d'agneau Haricots verts et flageolets Brie et Gâteau roulé</p>	<p>Mars</p> <p>Il tombe encore des grêlons, Mais on sait bien que c'est pour rire. Quand les nuages se déchirent, Le ciel écume de rayons. Le vent caresse les bourgeons Si longuement qu'il les fait luire. Il tombe encore des grêlons, Mais on sait bien que c'est pour rire. Les fauvettes et les pinsons Ont tant de choses à se dire Que dans les jardins en délire On oublie les premiers bourdons. Il tombe encore des grêlons ... Maurice CARÊME - <i>La lanterne magique</i></p>
--	---	---

<p>•LE POISSON D'AVRIL de Michel Piquemal</p> <p>Le poisson d'avril, Accroché au fil, Derrière ton dos, Avec un p'tit mot, Se moque de toi, Mais tu le vois pas. Tous les copains rient, Toi tu ris aussi, Sans savoir pourquoi. Le poisson, c'est toi !</p>	 <p>Menu</p> <p>Salade de la mer Calamars à la romaine Pommes de terre et tomates grillées Crème de gruyère Surprise d'Avril !</p>	<p>Quelques dictons du mois d'AVRIL</p> <p>Avril entrant comme un agneau, s'en retourne comme un taureau ! Caprices d'avril font tomber les fleurs et trembler les laboureurs. En avril, ne te découvre pas d'un fil ! Au premier jour d'avril, poisson se faufile. Au premier avril, dans ton dos tient souvent un fil ! Le 3 avril le coucou chante mort ou vif.</p>
--	--	---

<p>Nature, réveille-toi !</p> <p>Le soleil brille, le jardin m'appelle, La campagne reverdie, les arbres s'habillent La jeunesse du monde pétille C'est la ronde légère de MAI</p> 	<p>Menu</p> <p>Apéro - fruits Gigot à la crème d'ail Ratatouille Fromage Fondant au chocolat Glace vanille</p>	<p>Dictons du mois de Mai</p> <p>En mai, fais ce qu'il te plaît. Au premier mai, fleurit le bon muguet. Mai sans rose, rend l'âme morose. Le mois de mai de l'année, décide la destinée ! Chaleur au mois de mai, de tout l'an fait la beauté.</p>
--	---	---

<p>Il brille, le sauvage Été, La poitrine pleine de roses. Il brûle tout, hommes et choses, Dans sa placide cruauté. Il met le désir effronté Sur les jeunes lèvres décloes ; Il brille, le sauvage Été, La poitrine pleine de roses. Roi superbe, il plane irrité Dans des splendeurs d'apothéoses Sur les horizons grandioses ; Fauve dans la blanche clarté, Il brille, le sauvage Été.</p>	<p>L'Été</p> 	<p>Un été, l'éclat d'un jardin est aussi Féerique qu'un feu d'artifice ! Céline Blondeau Un été sans fleurs, abeilles et papillons S'appellerait l'hiver ! Céline Blondeau L'été se marque moins par ses mouches et moustiques que par ses roses et ses nuits d'étoiles... Marcel Proust</p> <p>PIQUE – NIQUE</p>
--	---	---

Gestion des transports scolaires à compter de la rentrée 2013 :

En raison d'un changement de mode de gestion des transports au Conseil général du Cantal, il y aura une importante modification à la rentrée 2013. Jusqu'à présent, la Communauté de communes facturait et encaissait auprès des parents une partie du coût des transports scolaires.

Désormais, c'est le **Conseil général qui facturera 120 €, par enfant, directement à chaque famille**, (le transport coûtant 1 200 € par élève).

Ce coût est plus élevé que la participation que demandait jusqu'alors la Communauté de communes Sumène-Artense. Pour chaque enfant, il sera donc, ensuite, remboursé une aide au transport de 110 € pour les élèves de maternelle et de primaire, et de 35 € pour les élèves du collège.

Voyage scolaire (Texte des enfants de la classe des grands).

Voyage scolaire

Mardi 14 mai 2013, toute l'école de Vebret est allée à Ardes sur Louze au Parc Animalier d'Auvergne. En arrivant, nous avons pique-niqué en regardant des petits singes qui faisaient des acrobaties dans leur cage. Après le pique-niqué, nous sommes d'abord allés voir des singes (qui avaient des habitudes humaines), des chauves-souris d'Égypte, des panthères des neiges, des loups (d'Europe et du Canada), un bison d'Amérique, des lions et des tigres, des porcs-épics, des chameaux, des émeus, des wallabies, un hippopotame, des petits cochons noirs, des lamas. Ensuite, nous sommes passés par une passerelle : direction le sommet du monde. Nous avons vu deux ours (Brouzet Bali). Puis, nous sommes entrés dans un enclos d'immersion : il ne fallait pas courir après les animaux, les attraper ou les porter. Nous avons été émerveillés : des bouquetins et des chamois étaient en liberté, ils gambadaient librement. Enfin, il y avait aussi des aires de jeux dont l'aire de jeux des cabris. La maîtresse nous a autorisés à faire le parcours Antoine, lui, ne voulait pas. La maîtresse Patricia, et la mère d'Antoine lui ont dit que s'il faisait le parcours, elles le feraient aussi. Antoine l'a fait donc la maîtresse et la mère d'Antoine ont dû le faire aussi. Le moment où nous avons le plus rigolé, c'est quand elles ont essayé la tyrolienne. Puis nous sommes allés nourrir des macaques d'Afrique, un glouton et nous sommes partis à la boutique de souvenirs du Parc. L'amicale des parents d'élèves nous a offert chacun un sifflet porte-clés. Nous les avons pris et on a cassé les oreilles de nos parents.

Voyage scolaire (Texte des enfants de la maternelle).

Mardi 14 mai 2013, nous sommes allés à Ardes sur Couze au parc animalier d'Auvergne.

Nous avons pris un grand bus car il y avait tous les élèves de l'école.

Le voyage était un peu long alors on a mangé en arrivant.

Après nous avons fait des jeux puis nous sommes



partis voir les animaux. Il y en avait beaucoup :

des chameaux, des singes,



des loups blancs, des loups gris, des tigres, des lions, un bison, des bouquetins, un hippopotame, des chèvres, des ours, des cochons noirs, des lamas, des wallabies, des cerfs et des biches, des ratons laveurs, un porc-épic, une autruche, des lémuriers, des écureuils, des zèbres, et des ânes.

On a beaucoup marché, on a même pris une passerelle pour observer les animaux. Après nous avons goûté et



on a fait des jeux, puis nous avons repris le car pour rentrer à Vebret.

L'Amicale des Parents d'Élèves a acheté un sifflet en forme d'animal à tout le monde.

C'était vraiment un beau voyage !

La lecture à Vebret

Ouverture d'une bibliothèque municipale gratuite dès le 07 juillet 2013 de 10h à 12h les dimanches de Marché sur la place de la Mairie (ancien local foot).

Les livres mis à votre disposition dans ce local ont été offerts ou prêtés par des membres du conseil municipal.

Merci de venir nombreux afin de récompenser de leurs efforts les bénévoles qui ont participé à cette création.



Par ailleurs nous vous rappelons qu'il existe toujours la bibliothèque en mairie ou de nombreux livres sont disponibles gratuitement aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

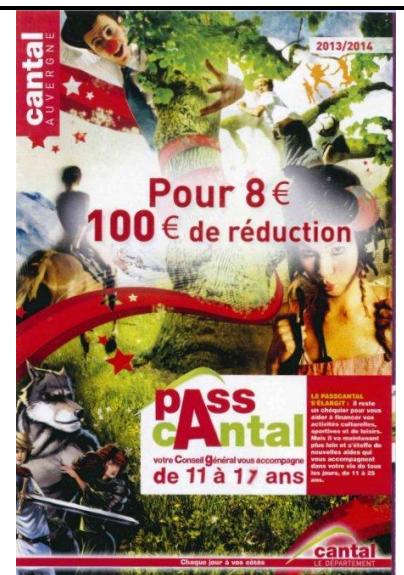
Rappel des dates de marché :

Depuis le dimanche 11 novembre 2012, sur la place centrale du bourg de Vebret, des producteurs installent, tous les 15 jours, leurs étals de fromages (GAEC Raymond), charcuterie (M. Hardouin) fruits et légumes (famille Paquin) pain et viennoiseries (famille Poux)....



En 2013, le marché du dimanche à Vebret aura lieu les : **7 et 21 juillet, 4 et 18 août, 1^{er}, 15 et 29 septembre, 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 et 22 décembre.**

PASS CANTAL :

Madame le Maire de Vebret vous informe que le Pass Cantal est reconduit pour l'année 2013/2014, la commune continue le financement de 8 € pour accéder à 100 € de réduction pour les enfants de 11 à 17 ans.



Ramassage des encombrants 2013

	<p>Le ramassage des encombrants sur la Commune de Vebret aura lieu les lundi 12 et mardi 13 août 2013, la collecte s'effectuera en séparant les matériaux (bois, ferraille, autres déchets). Il est interdit de déposer des pneus.</p> <p>Des lieux de dépôts seront matérialisés par un panneau dans chaque hameau.</p>	
---	--	---

Prenons en main le choix de nos adresses !

Les différents services publics, invitent la municipalité de VEBRET à procéder à la codification des voies et à la numérotation des maisons, afin de faciliter d'une part la distribution du courrier, mais surtout de permettre une intervention précise et rapide des services d'urgence (pompiers, ambulances etc.....).



Pour la commune de Vebret seront concernés par ce dispositif, le Bourg, Couchal (y compris les Lempradets) et Cheyssac (toute discussion reste ouverte).



Nous proposons d'organiser des réunions de quartier au cours desquelles les personnes le souhaitant pourront confronter leurs idées afin que le nom retenu pour chacune de nos rues fasse l'objet d'un large consensus.

Faites travailler vos mémoires..... ! Des anciens lieux dits, surnoms, sobriquets, pourraient être remis au goût du jour, souvenirs pour les anciens, occasion de connaître le passé du village pour les plus jeunes, ces noms permettant de conserver l'originalité de notre commune.



Nous vous contacterons prochainement, il nous appartient ainsi à tous de travailler ensemble sur l'adresse pour améliorer l'accessibilité et la qualité du service rendu aux administrés.

Ch. BERNARD

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE :

A partir du 1er janvier 2013, les **factures d'assainissement collectif** seront adressées séparément par la commune et non plus avec vos factures d'eau établies par le SIDRE du Marilhou (les personnes ayant des fosses individuelles ne sont pas concernées.).

ASSAINISSEMENT : GROUPONS-NOUS : Communiqué de Valérie Juillard (conseillère municipale)

Les visites du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sont en cours sur la commune de Vebret. Près d'une cinquantaine d'habitations est tenue de mettre aux normes leur installation dans les quatre ans. Ceux qui souhaitent se regrouper dans le but de négocier des tarifs auprès des entrepreneurs sont invités à se faire connaître.

Contactez la mairie ou Valérie Juillard : Tél. : 04 71 40 25 86 (à compter du 29/07/13) après 18 heures

NOTRE HISTOIRE LOCALE : Communiqué de Philippe Thalamy : (conseiller municipal)

Nous créons actuellement à la mairie, une salle des archives communales. Nous sommes intéressés par tous les documents concernant la vie de la commune (et de la paroisse) de Vebret, sa gestion, son histoire et particulièrement les relations entre les habitants et la Mairie (par exemple demande d'achats, de permis, contrat entre mairie et privé, baux,)

Si vous possédez des documents concernant directement la Mairie, même difficiles à lire, merci de bien vouloir nous les faire parvenir. (naturellement, ils seront rendus à leurs propriétaires) : nous essaierons de les déchiffrer et nous apporterons alors notre contribution à la pérennisation de notre histoire locale ainsi mise à disposition de chacun.

Déplacements en AUVERGNE (communiqué du Conseil régional d'Auvergne)

Sous l'impulsion de la Région Auvergne, les 13 Autorités Organisatrices des Transports (AOT) auvergnates ont choisi de mettre en œuvre un site unique, www.auvergne-mobilite.fr, permettant à chaque usager de rechercher et calculer son itinéraire en transports en commun en quelques clics, tant depuis son ordinateur que depuis une version spécifique sur téléphone mobile.

En quelques clics, les usagers peuvent obtenir toutes les informations pour organiser facilement leurs déplacements en Auvergne, en utilisant une chaîne continue de transports collectifs (TER, cars départementaux, tramway, bus urbains, ...). Un calculateur d'itinéraire « porte à porte » leur indique les meilleures combinaisons entre les différents moyens de transports pour se rendre d'un point A à un point B.

Le site www.auvergne-mobilite.fr regroupe également l'ensemble des informations sur tous les réseaux (plans, tarifs, coordonnées des guichets...) permettant d'offrir une information complète aux usagers. Le site indique aussi les perturbations prévisibles sur l'ensemble des réseaux. Kit complet d'informations sur notre site : <http://www.auvergne.fr/article/kit-de-communication-auvergne-mobilite>

Information du Sous-Préfet de Mauriac concernant les cartes nationales d'identité (CNI) et cartes grises (1^{er} Mars 2013)

La modernisation de l'action publique et l'évolution des missions des sous-préfectures nécessitent le transfert des titres -cartes nationales d'identité (CNI) et cartes grises (SIV)- relevant de l'arrondissement de Mauriac vers la préfecture à Aurillac, à compter du 1^{er} avril 2013.

S'agissant des cartes nationales d'identité, les particuliers continueront de déposer leurs demandes auprès de leur mairie qui l'adressera ensuite à la Préfecture. Pour les cartes grises, les usagers pourront se voir délivrer leurs certificats d'immatriculation :

- soit par courrier
- soit au guichet de la préfecture, du mardi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et le jeudi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 heures.

-soit auprès des professionnels de l'automobile qui auront signés une convention d'habilitation avec Monsieur le Préfet du Cantal, (liste des professionnels sur le site : <http://www.cantal.gouv.fr/>)

Par ailleurs, la sous-préfecture de Mauriac, échelon interministériel de proximité de l'État, sera ouverte au public tous les jours en matinée, de 8 h 30 à 12 heures, à compter du 1^{er} avril 2013.

Nota : Les 3 professionnels agréés, proches de Vebret sont :

RIOM AUTOMOBILES SAS, ZI du Sédour à RIOM ES MONTAGNES

COITTE CHRISTIAN, Route du Stade à CONDAT et TRANS SERVICES, ZI Le Martinet à MURAT.

Deux habitants de la commune vous font part de la reprise de deux commerces.



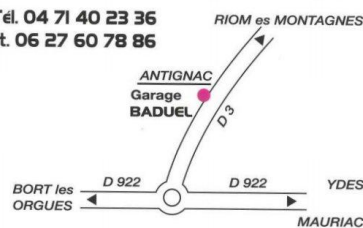
Mme PONS Nelly demeurant à Verchalles Soutro a ouvert son salon de coiffure - 138 Boulevard Voltaire à Bort les Orgues.

"Je tiens à remercier toutes les personnes de la commune qui viennent me voir".

Le salon est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, tél.: 05.55.46.28.52.



Tél. 04 71 40 23 36
Port. 06 27 60 78 86



Le Vignonnnet - 15240 ANTIGNAC
Mail : olivier.garagebaduel@sfr.fr


La commune de Vebret est l'une des 61 communes adhérentes de l'association Radio Bort-Artense.

RBA - AUVERGNE LIMOUSIN

RBA signale une nouvelle émission réservée à nos territoires "**Écoutez voir, l'écho des communes**" le mardi à 10h40 avec deux rediffusions dans la semaine. Les annonces sont gratuites pour les communes adhérentes et leurs associations ainsi que pour les annonces concernant l'emploi (offres et demandes). Pour connaître les tarifs et les conditions de diffusion des annonces commerciales et pour les particuliers, contacter RBA au 05 55 96 06 00.

RBA : Avenue Victor Hugo B.P. 67 19 110 BORT LES ORGUES Téléphone (bureau) 0555967326 Télécopie 0555968409 Mail : rbafm@wanadoo.fr

GRILLE DES PROGRAMMES 2013 R. B. A. 104.4 MHZ ET 98.2 MHZ

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Actualités nationales et internationales journaux de Radio-France Internationale (1h-3h-4h-6h-7h-8h-12h-14h-16h-19h-21h -23h)						
9h15 : Balade en Histoire (redif.) 10h45 : Horoscope de la semaine 18h15 :Top 10 19h30 : L'Écho (redif.)	9h15 : Portrait de stars (redif.) 10h30 : Émission sciences 10h40 : L'Écho 11h45 : Nouveaux talents 18h15 : Forum 20h00 :Superson	10h15/12h : Dédicaces variétés 11h35 et 17h35 : Mission Locale 19h00 : Radio Blues Intense 19h00 : Sweet Home RBA (1 semaine sur 2) 20h/21h : Power Hit	9h15 : Chansons d'hier et d'aujourd'hui (redif.) 10h30 : Forum (redif.) 13h00 : L'Écho (redif.) 18h15 : Balade en Histoire 20h00 : Big Cactus Country	10h30 Concert de la semaine 11h15 : Vive les tubes 11h30 Portrait de stars 18h15 : Rediffusion de l'émission du dimanche matin à 9h00 19h15 : Émission Collège (Année scolaire 2012/2013) 20h00 : Dance Sensation	9h15 : L'Hebdo 10h15 : L'Heure du Sport 11h15 : Chansons d'hier et d'aujourd'hui	9h00 : ♦ Histoire d'en savoir plus (1er dimanche) ♦ De la scène à l'auditorium (2e dimanche) ♦ Musiques de toujours (3e dimanche) ♦ Des goûts et des couleurs (4e dimanche) ♦ Jazz en fête (5e dimanche) 10h00/12h00 : Dédicaces Accordéon 14h00 : Superson (redif.) 16h00 : Power Hit (redif.) 18h00 : Big Cactus Country (redif.) 20h00 Dance Sensation
Accordéon : 8h30 / 9h00					8h / 8h30	
La chronique de l'environnement : 7h30 - 12h30 - 15h30						
Les chemins pour l'Emploi en Limousin : 7h15 - 11h30 et 17h30						
Le Prénom du jour : 9h15						
Programme T.V : 9h30						
8h15 : Météo + Infos AUVERGNE (Puy de Dôme + cantons de Champs et Condat) 10h00 : Météo + Infos CANTAL (Cantons de Riom - Saignes - Mauriac) 16h30 : Infos CANTAL (Cantons de Riom - Saignes -Mauriac) 17h00 : Infos AUVERGNE (Puy-de-Dôme + cantons de Champs et Condat)				9h00 : Météo + Infos CORRÈZE 18h00 :Infos CORRÈZE		8h15 : Flash infos locales
Petites annonces 11h et 17h15						17h15
L'Emploi (Offres et Demandes) 11h30 et 17h30						17h30

Les réunions du Conseil municipal

Désormais, le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 janvier 2013

Assainissement : Demande de subvention au titre de la DETR 2013 pour le projet prévoyant la première tranche de travaux sur les réseaux Eaux Usées et Eaux de Pluie sur le secteur du bourg et la construction d'une nouvelle station d'épuration d'un devis estimatif de 590 500 € H.T. soit 706 238 € TTC.

FEC 2013 – Crépi école demande de subvention au titre du FEC 2013 pour le projet de ravalement complet du groupe scolaire d'un devis estimatif de 19 193.87 € H.T. soit 22 955.87 € TTC.

SIDRE – PRIX DE L'EAU à compter du 1^{er} janvier 2014 à :

Tarif de l'eau 2014		Ø du compteur	Abonnement	Ø du compteur	Abonnement
1 à 100 m3	1.14 €	15	33.01 €	40	92.50 €
101 à 500 m3	1.08 €	20	46.24 €	50	115.64 €
501 à 5000 m3	0.99 €	25	57.83 €	65	150.31 €
Sup. à 5000 m3	0.67 €	32	74.01 €	80	184.99 €
- le prix de la taxe d'assainissement reste inchangé soit : 1,00 €.				100	231.25 €

Décision modificative : Transfert d'un montant de 300 € prélevé sur le « compte 020 – dépenses imprévues. » vers « crédits ouverts à l'article 1641 – Emprunts ayant été insuffisants ».

Indemnités des élus : L'Insee indiquant une population totale au 1^{er} janvier 2013 de 501 habitants, le montant des indemnités de fonctions est fixé, par 13 POUR, 1 CONTRE (René Gervais) au 1^{er} janvier 2013 à 31 % pour le Maire et 8.25 % pour les adjoints de l'indice 1015 et 2.75 % pour les conseillers municipaux délégués de l'indice 821 du code général des collectivités territoriales.

Subventions diagnostic assainissement : Pour un financement de 15 049 € H.T. de l'étude du diagnostic assainissement, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne attribue une subvention de 7 524 € et le Conseil Général 2 700 € soit un total de 10 224 €, il restera à la charge de la commune 4 825 €.

Mise en place du nouveau rythme scolaire : Elle n'est pas encore définie : attente d'un complément d'information de l'AMF et de l'Education Nationale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2013

Demande de subvention – Assainissement :

Validation du projet prévoyant la première tranche de travaux sur les réseaux Eaux Usées et Eaux de Pluie sur le secteur du bourg et la construction d'une nouvelle station d'épuration d'un devis estimatif de 590 500 € H.T. soit 706 238 € TTC., et dépôt de demandes de subvention, auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Général et de Monsieur Brice Hortefeux, Député Européen.

Réhabilitation de l'Ecole de Couchal : Compte-rendu de la réunion du lundi 11 février 2013 avec les membres de la commission des travaux de la commune, M. Maisonneuve, M. Delcros, M. Bazelle, et Mme AURIEL de Logisens concernant la réhabilitation de l'école de Couchal. Logisens ne peut pas financer la réhabilitation de 7 appartements prévus dans l'étude. La réhabilitation du préau n'est plus envisagée. Logisens pourrait éventuellement prendre en charge la rénovation de 3 appartements et demande à la commune de financer les 3 autres. Les élus présents lors de la réunion donnent leurs sentiments sur le projet et retracent les éléments évoqués avec M. Maisonneuve, M. Delcros, M. Bazelle et Mme Auriel. Ce projet est identifié dans le contrat de développement territorial signé entre la Communauté de Communes Sumène-Artense et le Conseil Général, et peut ainsi obtenir une subvention de 9200 € par appartement soit un montant total 27 600€.

Après délibération, par 11 POUR, 3 ABSTENTIONS (René Gervais, Valérie Juillard, Denis Letemplier) le conseil municipal autorise une demande de subvention dans le cadre du contrat de développement territorial et une autre auprès du conseil régional.

Convention ATESAT : (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Arrivée à échéance le 31 décembre 2012, elle est renouvelée pour 2013. Il s'agit d'un service public de proximité qui permet aux communes d'être assistées dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du bâtiment, et de la voirie, en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2013

Acceptation par 13 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) du Compte Administratif Commune 2012

C. A. Commune 2012	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2011	296 414.43			108 124.72	296 414.43	108 124.72
Opérations exercice	128 499.35	467 452.68	305 905.43	572434.55	434 404.78	1 039887.23
Total	424 913.78	467 452.68	305 905.43	680 559.27	730 819.21	1 148011.95
Résultat de clôture		42 538.90		374 653.84		417192.74
Restes à réaliser	340 811.15	86 952.00			340 811.15	86952.00
Total cumulé	340 811.15	129 490.90		374 653.84	340 811.15	504 144.74
Résultat définitif	211 320.25			374 653.84		163 333.59

Acceptation à l'unanimité, du compte administratif du service assainissement 2012.

C. A. assainissement 2012	Section d'investissement		Section d'exploitation		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2 212.60	14 535.00	5 004.88	11 505.70	7217.48	26040.70
Résultat de clôture		12 322.40		6 500.82		18823.32

Acceptation par 13 POUR, 2 ABSTENTIONS (René GERVAIS, Denis LETEMPLIER) du Budget primitif commune 2013

Subventions attribuées aux associations à l'unanimité pour un montant total de 8 500 €.

Maintien des Taux des contributions directes : soit : 17.31 % pour la taxe d'habitation, 12.47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 99.08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 22.45 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Section de fonctionnement Equilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 677 570.59 €.

Principaux postes de dépenses :

- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voiries, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : **104 400 €**
 - Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : **146 300 €**.
 - Autres charges de gestion courante : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : **256 343 € (dont 196 000 € de subvention au service assainissement)**.
 - Charges financières : intérêts d'anciens emprunts (avant 2008) : **14 200 €**. - Dépenses imprévues : réserve **10 000 €**
 - Virement à la section d'investissement : **147 907 €**

Principaux postes de recettes :

- Produits des services et ventes divers : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetière, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : **33 870 €**
 - Impôts et taxes : contributions directes : **260 399 €**
 - Dotations et participations : dotation forfaitaire, de solidarité, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : **196 468 €**
 - Autres produits de gestion courante : revenus de immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : **23 500 €**
 - Excédent de fonctionnement 2012 reporté : **163 33.59 €**

Section d'investissements Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **585 213.15 €**

Principaux programmes d'investissements :

- Travaux église bénitier : 4000 € - Crépis école primaire : 25 000 € - Acquisition véhicule utilitaire : 10 000 €
 - Acquisition Mobilier Matériel : 7 920 € - Bâtiments communaux : 16 200 € - Réseau Bois : 50 000 €
 - Aménagement appartement (presbytère) : 20 000 €
 - Emprunt : 57 000 € (Capital – Emprunts contractés par les CM précédents)
 Les dépenses non réalisées de 2012 reportées sur le budget 2013 s'élèvent à **340 811.15 €**

Recettes d'investissement :

- FCTVA : remboursement TVA 2012 : 11 420 €
 - Virement de la section de fonctionnement : **147 907 €**
 - Reste à réaliser de 2012 : 86 952 €
 - Excédent de fonct. capitalisés : 211320 €
 - Dépôt caution : 320 €
 - Subventions : 84 755 €
 - Résultat reportés : 42 538,90 €

Acceptation par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) du Budget primitif service assainissement 2013

Section d'exploitation Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 209 313.82 €

Dépenses :

- Entretien et réparation des réseaux : 500 €
- Personnels extérieurs au service : 500 €
- Reversement des taxes aux agences de l'eau : 2 000 €
- Virement à la section d'investissement : 200 800.82 €
- Amortissement réseaux : 4513 €

Recettes

Excédent de fonctionnement reporté : 8 313.82 €
Redevances assainissement : 11 000 €
Subvention commune : 190 000 €

Section d'investissement Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 758 767.29 €

Dépenses :

Terrain et construction : 727 600 €
Reste à réaliser 2012 : 31 167.29 €

Recettes :

- Excédent reporté : 17 787.40 €
- Subvention : 177 000 €
- Emprunts : 344 944.18 € (* : voir ci-dessous)
- Virement de la section de fonctionnement : 13 721.89 €
- Amortissement réseau : 4513.00€

(: Au moment du budget, nous ne connaissons pas le montant des subventions donc nous étions tenus d'inscrire cette somme dans la rubrique « emprunt ». Désormais, connaissant leurs montants – voir l'article sur l'assainissement – et avec l'autofinancement, nous ne devrions pas avoir recours à l'emprunt pour cette 1^{ère} tranche)*

Tarif 2013 Camping Adultes : 2 € - Enfants de 4 à 10 ans : 1 € - Emplacement véhicule : 1 € - Emplacement tente caravane : 1 € - Emplacement camping-car : 2 € - Branchement électrique + eau : 2.20 € - Emplacement véhicule double essieux : 3 € - Branchement électrique + eau double essieux : 3.20 €.

Prise guirlande Accord à l'unanimité pour l'installation par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, d'une prise pour la pose d'une guirlande au bourg, près du chêne.

Etagères à archives validation à l'unanimité d'une commande d'étagères pour aménager une salle d'archives d'un montant de 833.61 € TTC avec imputation en section d'investissement.

Vente d'un terrain au bourg d'une superficie d'environ 3500 à 4000 m², situé au bourg et cadastré section ZM n°37 à M. et Mme MONTOIS à 1.5 € hors taxe le mètre carré, l'ensemble des frais (géomètre, notaire, création d'accès) à la charge de l'acquéreur.

Enquête publique chemin de Couchal | Suite aux conclusions du rapport de M. GARDARIN Michel commissaire enquêteur concernant l'enquête publique pour le déclassement du chemin rural n°16 à Couchal, le conseil municipal décide de mettre ce chemin rural en vente.

Questions diverses : Poutre en chêne du presbytère Mise en vente à 8 € le mètre de poutres en chêne de 5 à 6 mètres de long provenant de l'appartement du presbytère.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2013

Concessions au cimetière : A l'unanimité, il y aura 3 classes de concessions : perpétuelles (1 place : 200 €, 2 places : 400 €), cinquantennaires (1 place : 100 €, 2 places 200 €) et trentennaires (1 place : 75 €, 2 places 150 €).

Règlement intérieur du cimetière : Validation d'un règlement municipal du cimetière qui sera affiché au cimetière et disponible en mairie.

Lancement de la procédure de reprise des concessions abandonnées : Mise en place de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon : état de constatations par procès verbal au cimetière courant juillet.

Honoraires Architecte Ligne Droite A : Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du logement dans l'ancien presbytère à l'architecte Ligne Droite A pour un montant de 8 733 € HT.

Activités culturelles rythmes scolaires Communauté de Commune : Retiré de l'ordre du jour.

Loyer du Presbytère : Le loyer du futur appartement du presbytère est fixé à 450 € + 50 € de charges.

Conseillers communautaires : Suite à une réforme des collectivités territoriales, Vebret aura 2 délégués titulaires à compter des prochaines élections municipales de 2014.

Extension des compétences optionnelles de la CCSA : Approbation de la délibération n°21/2013 du Conseil Communautaire concernant l'extension des compétences relatives aux aides financières accordées aux familles pour les frais de transports scolaires des élèves des établissements scolaires (maternelles, primaires et collège).

ATESAT : La convention ATESAT approuvée par le Conseil le 19/02/2013, est d'un montant annuel de 137.48 €.

Terrain du bourg – M et Mme Pouget : Le conseil municipal conseille à M. et Mme Pouget de ne pas acheter le terrain situé au bourg à coté de la maison qu'ils occupent tant qu'ils ne sont pas propriétaire de la maison. Leur demande sera prioritaire dès qu'ils seront devenus propriétaires de la maison et ils ont la jouissance du terrain à côté de leur maison en contrepartie de son entretien.

M. Boutarel Verchalles : Considérant que le problème de M. Boutarel par rapport à l'écoulement des eaux pluviales de M. Rispal à Verchalles est un litige de voisinage, le Conseil recommande à M. Boutarel de faire une déclaration à son assureur.

Questions diverses

Poutres en chêne du presbytère : Vente des poutres pour un montant de 300 €.

Subvention Presbytère : M. Alain MARLEIX attribue une subvention de 7 500 € pour la réhabilitation du logement dans l'ancien presbytère.

Remboursement voiture suite au sinistre de mai 2012 : Madame le Maire a remboursé la somme de 3 161.57 € correspondant au montant de la facture des réparations de son véhicule après le sinistre.

Consultation pour l'alimentation en plaquettes du réseau bois : elle sera lancée dans les prochains jours.

Assainissement individuel : Madame Juillard donne un article proposant, dans le but de minimiser le coût des travaux de chacun, le regroupement des différents propriétaires sur la commune devant effectuer des travaux d'assainissement suite au diagnostic du SPANC réalisé par la Communauté de Communes.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE VEBRET

C'est en 1974 qu'est créée notre association à laquelle figureront les Anciens Combattants des 3 guerres : 1914-1918, 1939-1945, 1952-1962.

- 11 novembre : cérémonie armistice
- 8 mai : jour de cette victoire sur le nazisme
- 19 mars : cérémonie cessez le feu en Algérie

A chacune de ces dates, nous avons été présents par nos Présidents successifs.

Monsieur Pélissier, Monsieur Chavialle, Monsieur Gérard, ce jour, je suis avec l'association des Anciens Combattants très honoré de la présence des gens de Vebret, d'Antignac, des enfants des écoles et leur professeur, ainsi que de Madame le Maire et son conseil municipal.

Sur le bulletin municipal du 2ème semestre 2012 un paragraphe a paru concernant notre voyage du 10 octobre 2012 (Visite Oradour sur Glane "village massacré le 10 juin 1944", puis Limoges).

Le thème du voyage a été réalisé : mémoire, souvenirs, histoire, culture et union. Représentation de chaque commune du Canton avec une parité homme / femme.

"Beau bouquet pour notre association"

Tout a un commencement et tout a une fin, je vous adresse à tous un grand merci et une profonde reconnaissance.

A Vebret, le 08 mai 2013 -. Le Président : René Bonhomme

COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS DE VEBRET

Nous avons organisé :

le 16 février 2013 : un repas dansant animé par "Manu son" au menu : charcuterie, bourguignon, pomme de terre, fromage, crêpe Vebretoise à l'occasion de la Saint Valentin une tombola a été organisée, deux bijoux ont été mis en jeu.

le 16 mars 2013 : un quine, les principaux lots étaient : 300 € de bon d'achat, Dolce Gusto, GPS, Paniers garnis, téléphone, perceuse ...

le 11 mai 2013 : un bal animé par "Obsession". Nous remercions toutes les personnes présentes au cours des animations.

Reste à venir la **FETE DU VILLAGE** les **9, 10, 11 AOUT 2013**.

Au programme :

Vendredi 9 août 2013 : 20h30 : Concours de belote

Samedi 10 août 2013 : 8h : Vente de pain, pizzas, tartes, cuits au four du village

Vente de tripes et de pommes de terre

8h : Vide grenier

14h : Concours de pétanque

20h : Repas dansant animé par le duo "Passager" (Menu : Melon, Jambon braisé sauce madère, gratin provençal, éclair au chocolat)

Dimanche 11 août 2013 : 11h00 : Messe

11h00 : Arrivée de la Troupe Brésilienne "Brésil Volcanique"

(la troupe est composée de 12 à 15 personnes, elle animera la journée jusqu'à 21h)

11h30 : Jeux pour enfants

12h00 : Apéritif

14h00 : Troc plants

15h00 : Inter-village VEBRET - EMBORT

18h00 : Marché du pays

22h30 : Retraite aux flambeaux

23h00 : Feu d'artifice à l'Espace St Louis

23h00 : Bal gratuit avec Jean-Louis LENIAUD

Tout au long du week-end nombreuses attractions foraines.

VENEZ NOMBREUX

CLUB LES BRUYÈRES DE VEBRET

Les festivités pour le 2ème semestre 2013 sont :

- 2 juin : bal avec Henri Guillaume ;
- juin : repas à voir avec une participation ;
- juillet et août : vacances
- 6 septembre : concours de belote
- 13 octobre : bal
- novembre : repas avec une participation
- 1er décembre : bal
- fin décembre : assemblée générale

Le Club des Bruyères de Vebret vous souhaite de bonnes vacances à tous et à bientôt.

La Présidente - Mme LUDWICZAK

AMICALE DES DIABLES BLEUS SUMENE-ARTENSE

Compte Rendu du bilan d'activités de l'Amicale lors de l'A.G. du 20 Janvier 2013.

L'assemblée générale s'est tenue sous la Présidence du Président Régional: Bernard Avez.

Bilan Moral.

Malgré la baisse des effectifs (maladie, décès) une quarantaine de membres font vivre L'Amicale des diables bleus de Sumène Artense.

Notre présence dans les cérémonies commémoratives des fêtes nationales, aux anniversaires des conflits qui ont marqué l'histoire, témoignent de notre attachement aux valeurs de la République, et de notre fidélité aux sacrifices de nos anciens.

En 2012 l'Amicale et son fanion ont participé aux cérémonies suivantes :

19 Mars- présence auprès de la F.N.C.A. à l'anniversaire du cessez le feu en Algérie à BORT LES ORGUES - BEAULIEU - LANOBRE.

8 Mai- présence du fanion à ANTIGNAC, VEBRET, YDES, BORT LES ORGUES. Journée des déportés à BORT LES ORGUES

14 Juillet- présence à YDES et BORT LES ORGUES.

11 NOVEMBRE Présence à ANTIGNAC VEBRET, YDES, LE MONTEIL, BORT LES ORGUES

5 Décembre présence à BORT LES ORGUES. .

Les anniversaires de la SIDI BRAHIM sont l'occasion de rencontrer les Amicales voisines et de resserrer les liens dans le pur esprit de nos traditions chasseurs. A chaque commémoration des Combats de SIDI- BRAHIM des autres Amicales une délégation de Sumène Artense est présente.

Dimanche 26 Avril: SIDI- BRAHIM MURAT CANTAL

Dimanche 8 Juillet: " " SAINT SAUVES PUY DE DOME

Dimanche 23 Septembre: " " BEYSSENAC CORREZE

Dimanche 7 Octobre " " SAINT ALBAN LIMAGNOLE LOZERE

Dimanche 28 Octobre centenaire Amicale CLERMONT FERRAND PUY DE DOME.

Sans oublier la SIDI BRAHIM de notre Amicale le 14 Octobre à BEAULIEU et LANOBRE en présence des autorités civiles et militaires.

Côté ludique nous avons organisé un concours de belote à Vebret le 29 Janvier qui a rassemblé 28 équipes, et à Trémouille le 31 Mars.

Le vendredi 9 Août, l'Amicale organise sa journée détente à VEBRET avec cuisson du pain au Four banal du village, vide grenier et concours de pétanque, une occasion de se faire connaître dans une ambiance festive.

COMMUNIQUE : L'amicale a eu trois décès : - Monsieur Baduel le 7 septembre 2012 ; - Monsieur Girard le 3 mars 2013 ; - Monsieur Vialex le 25 mars 2013.

La journée Sidi Brahim aura lieu au Monteil, le 13 octobre avec la fanfare de Haute Lozère et un dépôt de gerbe à Trizac à 9h30. La messe sera à 11h au Monteil et la cérémonie à 11h30.

ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)

L'ENTENTE VEBRET-YDES a terminé sa saison 2012/2013 le dimanche 16 juin sur le terrain de CEZALLIER-ALAGNON avec le dernier match de championnat pour l'équipe fanion.

Le bilan est mitigé pour les trois équipes seniors :

- l'équipe 1, engagée dans un parcours difficile, s'est maintenue avant les deux dernières journées, en EXCELLENCE. A cause des blessures et des joueurs pas toujours disponibles pour raisons professionnelles, le groupe n'a pu faire mieux.

- l'équipe 2, qui avait réalisé une superbe première phase, n'a pas été épargnée après la trêve en plus d'être tributaire de l'équipe fanion. Elle n'a pu se mêler à la montée en première division.

- l'équipe 3, créée pour permettre à tous de se faire plaisir a réussi son pari en gagnant quelques matchs, en étant pratiquement toujours au complet.

Malgré des week-ends souvent compliqués à gérer, tout le monde est resté soudé jusqu' à la fin de saison.

Une saison est longue, on a besoin de beaucoup de monde (en joueurs et surtout en dirigeants), aussi, si quelques personnes acceptaient de nous donner un coup de main, elles seraient les bienvenues.

Félicitations et remerciements aux entraîneurs, responsables d'équipes, joueurs, dirigeants, arbitres, sponsors et supporters qui s'investissent pour que l'ENTENTE vive et progresse.

L'assemblée générale du club s'est tenue le samedi 22 Juin à la salle des Associations de VEBRET.

Une pensée pour les joueurs blessés mais aussi pour Dominique CHAVINIER pour ses ennuis de santé. Nous souhaitons à tous un prompt rétablissement.



JULIEN SERRE ET JULIEN PAUPARD entraîneurs du club.

La vie qui passe

NOUVEAUX HABITANTS

M. COUCHOT Olivier – Les Lempradets (depuis plusieurs mois)

Melle MIECAZE Julie et M. LEFEBVRE Xavier – Cheyssac

Famille JARNOUX et leurs 3 enfants – Le Bourg

Melle FOUILLOUX et M RIBE – Le Bourg

Melle PELISSIER Vanessa et M. TERRIER Sylvain – Le bourg

M. et Mme FOUR Christophe – Le bourg

Mlle SABATIER et M. BORQUEZ – La gare

DÉMOGRAPHIE

Décès

Sur le dernier bulletin une erreur s'est glissée dans la transcription de noms : Il fallait lire : Décès le 05/08/2012 de M. Jean BRUEL et non de Jean Baduel. Nous prions les familles de M. Bruel et de M. Baduel de bien vouloir nous excuser pour cette regrettable confusion.

- Le 04 septembre 2012 – Monsieur BADUEL Jean, décédé à Ydes, 99 ans
- Le 21 janvier 2013 – Monsieur DUBOIS Fernand, décédé à Mauriac, 93 ans – La Gare
- Le 27 janvier 2013 – Madame BERNARD née DAMPRUN Georgette décédée à Saignes
- Le 06 février 2013 – Madame DE VAUBLANC née BOUCHACOURT Monique décédée à Saint-Cloud
- Le 02 mars 2013 – Madame POMMIER née MOINS Marie Antoinette décédée à Vebret
- Le 03 mars 2013 – Monsieur GIRARD Henri décédé à Vebret
- Le 16 mars 2013 – Madame LIVRETTE née LE ROCH Suzanne décédée à Riom-es-Montagnes
- Le 26 mars 2013 – Madame RISPAL née PERET Marie Rose décédée à Riom-es-Montagnes -
- Le 18 avril 2013 – Monsieur POMMIER Fernand décédé à Saignes, 82 ans - Les Lempradets
- Le 22 avril 2013 – Monsieur SERRE Roger décédé à Bort-les-Orgues, 81 ans -

Éloge funèbre de M. Girard par l'Amicale des Diables Bleus.



C'est avec une immense tristesse que Vebret voit disparaître son dernier combattant de la guerre 39-45. Au cours de cette deuxième guerre mondiale, Monsieur GIRARD s'était illustré en s'engageant volontairement en novembre 1941, à l'âge de 18 ans, dans le troisième dragon à CASTRES, puis dans le 7ème régiment des

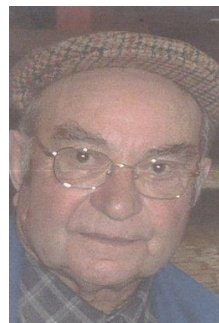
chasseurs à cheval de Nîmes.

En Septembre 1944, âgé de 21 ans, Henri GIRARD, participa à la libération de l'ALSACE, au sein du Commando VIGAN BRAQUET. Mais pour lui les faits militaires n'étaient pas terminés puisqu'il passa encore 27 mois en Indochine avant de rejoindre définitivement la France et sa famille. Mais plus qu'un militaire, M. GIRARD était avant tout, pour nous, un citoyen de notre commune, aimé et respecté de tous.

C'est une fierté pour tous les habitants de VEBRET d'avoir pu côtoyer un homme, vrai, sincère, plein de bonté et d'une discrétion inégalée.

C'est avec beaucoup d'émotion que je présente à Madame GIRARD et à sa famille, au nom de tous ceux qui l'ont connu et apprécié, mes plus sincères condoléances.

Décès de Roger Serre



Monsieur SERRE Roger est né à Embort, le 10 avril 1932, aîné d'une famille de 7 enfants. Il a travaillé durement à la ferme familiale. Le 24 avril 1954, il épouse Gervaise et de cette union sont nées Elisabeth et Marie-Noëlle qui lui donneront une petite fille Myriam et un petit-fils Jérôme, et quatre

arrière-petits enfants sont venus combler sa vie : Justin, Candice, Ethan et Maxence.

Sa carrière professionnelle a été riche d'expériences et il a fini comme conducteur de travaux au syndicat intercommunal de Saignes.

Il a su donner de son temps dans le monde associatif et dans la vie municipale en tant que conseiller et adjoint au maire chargé des travaux au cours de son dernier mandat jusqu'en 1989.

La retraite a sonné et il a profité de ce temps libre pour voyager et découvrir d'autres horizons. Il aimait également jardiner.

Mais le destin a voulu que la maladie l'emporte face à son courage et son combat.

NOS CIMETIERES

Philippe Thalamy s'est plongé dans les archives communales et a retrouvé les nombreuses péripéties qui ont émaillé les évolutions du cimetière municipal. Replaçant les actions dans le contexte du moment, cette « saga » communale est fournie. Nous présentons ici la première partie de son texte.

Historique sur la notion de cimetière :

Le culte des morts est considéré comme caractéristique de l'espèce humaine, Le cimetière espace funéraire à sépultures monumentales environnant un lieu de culte tel que nous le connaissons apparaît au moyen âge. Il se distinguait du champ funéraire préhistorique sans monument et de la nécropole antique avec ou sans monument mais nettement séparé du lieu de culte (catacombes hypogées, voir l'art étrusque), et dont l'éloignement à l'époque était déjà requis pour des raisons hygiéniques.

Avec le développement du christianisme les cimetières sont gérés par les paroisses et s'implantent autour du lieu de culte dans un enclos ou *aître* qui devient « terre sainte », avec passage du cercueil par une petite porte réservée à cet effet dite « porte des morts » ; notre église en est dotée. De fait, les personnes excommuniées comme sorciers, bannis, comédiens ou suicidés, selon les époques et coutumes seront inhumés sans autre cérémonie à l'extérieur de la ville, dans une fosse commune....Petit à petit à cause du développement urbain et du manque de place, les cimetières sont dotés de charniers qui rassemblent les ossements déterrés pour permettre de nouvelles inhumations.

Tout au long de l'époque moderne, le cimetière est part important de la vie urbaine, il est intégré dans l'environnement quotidien ; on le traverse pour aller au marché, on s'en sert de parc, on l'agrément de fontaine. Le plus bel exemple est probablement la fontaine du square des Innocents à Paris en plein milieu du quartier des halles. Elle a été réalisée en 1549 sous le règne du roi Henri II, située au centre de l'ancien cimetière des Innocents. Elle est l'œuvre de l'architecte Pierre Lescot, sa décoration et ses sculptures sont de Jean Goujon et est destinée à l'origine à célébrer l'entrée du roi dans Paris. Qui de nos jours des millions de voyageurs sortant du RER aux Halles et traversant ce square, s'abreuvant à cette fontaine sait qu'il foule un charnier de la nuit des temps embelli par les mêmes architectes et sculpteurs géniaux créateurs de la cour carrée du Louvre et du style de la Renaissance Française.

Cependant, très tôt en milieu urbain devant les épidémies de choléra et autres pestilences, les nouvelles découvertes scientifiques et les mesures d'hygiène demandent la fermeture de ces enclos funéraires. Avec la progression des idées libérales, comme le droit des non-baptisés à être enterrés dans un cimetière public, à l'époque des Lumières au XVIIIème siècle et les avancées en médecine, l'ordonnance royale du 10 mars 1776 interdit d'inhumer dans les églises et exige que les agrandissements de cimetières soient fait à l'extérieur du périmètre urbain dans des enclos entourés de murs avec interdiction de creuser des puits dans leurs périmètres proches.

Ainsi petit à petit, de lieu de vie placé au centre de la communauté des vivants, le cimetière devient un lieu de prière et de visite aux morts ; jusqu'à ce jour !

Tout au long du XIXème siècle l'apparition de nombreuses règles permettent d'instaurer une gestion rigoureuse des cimetières partagés entre la paroisse et les communes. La loi de séparation entre les Eglises et l'Etat en 1905 retire définitivement la gestion des cimetières à l'Église au profit des municipalités.

A la fin du XIXème siècle, la France accomplit enfin sa révolution industrielle et se modernise rapidement, réseaux routier et ferré chez nous par exemple, mais elle reste très rurale avec une population importante dans les campagnes même les plus reculées. Si l'aîné très souvent hérite de la terre, le cadet de famille part à la conquête de sa fortune mais n'abandonne pas sa commune pour autant : une fois fortune faite, il y revient pour y finir ses vieux jours et reposer en paix.

A Vebret :

Nous sommes en 1897 et notre petite commune est très vivante. Avec 1 125 habitants et une mortalité de 20 personnes par an en moyenne, le cimetière autour de l'église d'une surface réduite est devenu trop petit et surtout insalubre. Il fallait, donc, trouver un autre emplacement.



A la lecture du plan cadastral de 1827 on comprend très vite le problème. L'église et son cimetière sont isolés entre le pont de Couchal et le bourg de Vebret en limite d'un très gros fossé et d'un chemin. Le fossé avait pour objectif de canaliser les eaux débordantes de la Sumène et du Violon et de drainer les parcelles

environnantes. Cependant, à cause de la configuration du terrain plat, d'une absence de pente franche et de la saturation en eau, (et de plus, le chemin lui-même se transformait régulièrement en canal), l'église et son champ de repos étaient très souvent inondés. Notez que le chemin devant l'église épouse une large boucle due à l'implantation des sépultures environnantes. Cette boucle restera dans le tracé de cette voie jusqu'à nos jours malgré les réaménagements de 1895 et de 1920.

Le Conseil Municipal d'alors, avec M. Roger de Vaublanc comme maire, en a débattu dans sa séance du 31 octobre 1897. Il rappelle que « *la place devant l'église a été récemment agrandie, que les inhumations sont faites sans ordre, qu'on commet souvent des erreurs et que l'on met à découvert des corps récemment inhumés* ». Ce désordre ne peut plus exister. Il est décidé d'adopter le rapport de situation et le projet commandés quelques mois plus tôt au cabinet d'architecture Lascombes à Mauriac.

Celui-ci avait remis son mémoire explicatif le 28 mars 1897, (*voir document page suivante*), dans lequel il stipule que le cimetière autour de l'église se trouve *sur un sous-sol inondable et marécageux du fait de sa proximité avec la rivière la Sumène, avec de l'eau entre 0,90 m à 1.40m au-dessous, ce qui occasionne « des scènes très lamentables qu'il importe de faire cesser »*. Sa surface de 940 m² est trop petite et ne peut pas être augmentée sans occasionner des travaux hors de proportion avec les ressources de la commune, de plus contraire à la loi car trop rapproché des habitations.

Il préconise un projet d'agrandissement de 3000 m² et son « *transfert dans un espace plus vaste, plus sain tout en restant à la portée du bourg* » situé à « *Couchal faubourg de Vebret sur la route de Champagnac à Antignac à une distance de 650m, d'un accès facile et d'un sous-sol absolument sec* ».

Hélas, selon M. Tournadre qui connaissait la mémoire collective, ce n'était pas sans les réticences d'une partie de la population qui voulait le cimetière dans le bourg et pas son voisinage.

Nous avons trouvé dans la délibération du 28 novembre 1897, le rejet d'une pétition de divers habitants du chef-lieu de la commune et de plusieurs villages qui protestent contre la translation en dehors du bourg, *Le conseil réitère qu'il n'y a pas de parcelles disponibles dans le bourg pour raison soit de valeur soit d'insalubrité et que même celles suggérées des sectionaux sont impropres car situé sur un sous-sol rocheux.*

En même temps que son mémoire explicatif, l'architecte Lascombes établit un projet de nouveau cimetière tenant en 4 cahiers, il nous manque le 1^{er}, le 2^{ème} étant un avant métré estimatif pour 7700 F, le 3^{ème} étant le cahier des charges, le 4^{ème} étant le devis descriptif.

Dès la décision prise par délibération du 31 octobre 1897 par la commune de réaliser cette translation, tous les documents de projet établis par l'architecte Lascombes sont envoyés à la sous-préfecture de Mauriac pour approbation et autorisation et reviennent approuvés ...le 26 avril 1901. 4 ans plus tard ... le temps de compléter toute la procédure dont celle de l'enquête publique.

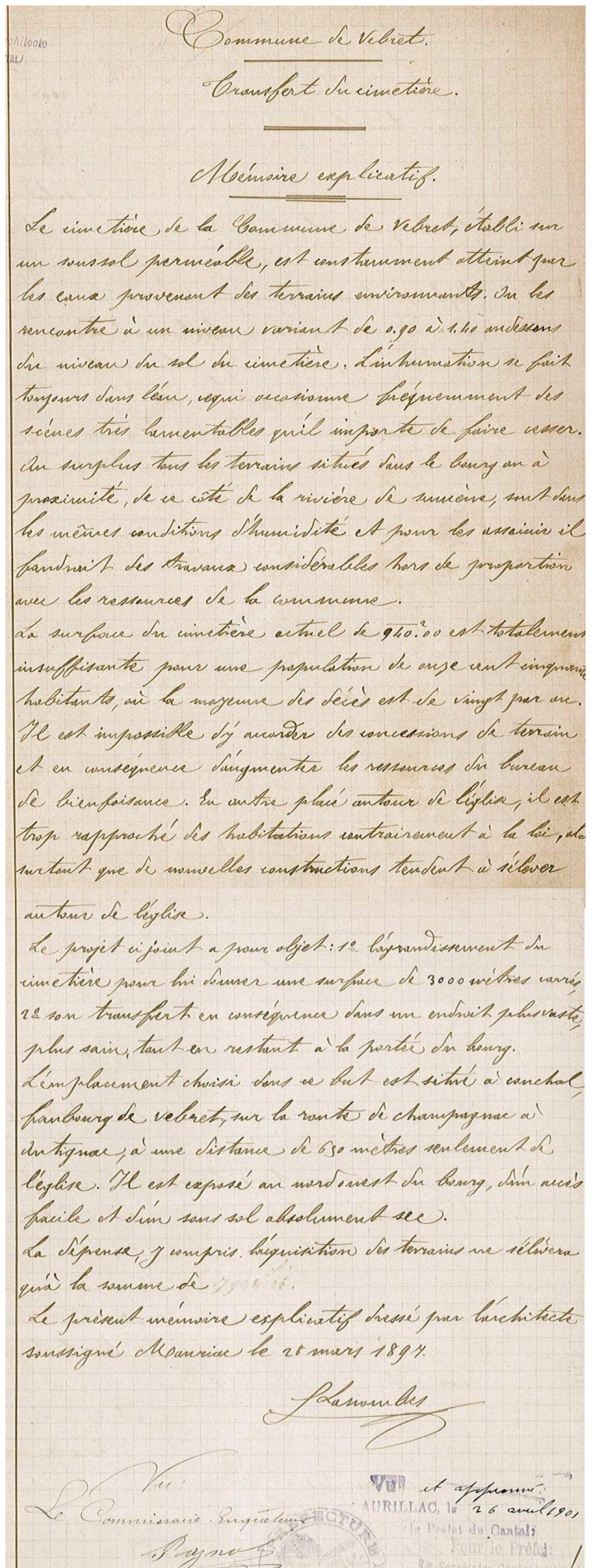
Et là ce ne fut pas une mince affaire. Il a fallu 2 enquêtes en 3 épisodes.

1^{ère} enquête : délibération du 3 avril 1898.

L'arrêté préfectoral du 26 février 1898 ordonne l'enquête relative à la translation du cimetière sur 3 jours les 29, 30, et 31 mars 1898 avec comme commissaire enquêteur le maire de la commune d'Ydes Monsieur Basset. Cependant celui-ci ne s'étant pas présenté, le maire installe d'autorité 2 conseillers municipaux pour tenir le bureau à tour de rôle à la mairie et recevoir les réclamations et les signatures des habitants. Soudain le 1^{er} avril à 4h du soir se présente à la mairie Monsieur Basset pour dire que c'est par oubli qu'il ne s'est pas présenté et que par conséquent il ne peut pas signer le procès-verbal de résultat de l'enquête... Qu'à cela ne tienne Monsieur de Vaublanc fait approuver les résultats à majorité importante ; sur 149 signatures, 139 pour, 17 contraires et fait parvenir le tout à la préfecture. Hélas c'était compter sans l'œil vigilant et sévère du préfet !

2^{ème} épisode : délibération du 17 juin 1898.

La précédente enquête n'est pas acceptée par le préfet pour cause d'absence du commissaire enquêteur. L'administration pour « s'assurer de l'impartialité » préfère cette fois choisir un habitant de la commune, Monsieur Raymond ex instituteur demeurant à Couchal comme second commissaire enquêteur en lieu et place de Basset maire d'Ydes pour une nouvelle enquête le 28, 29, 30 juin. Y aurait-il un soupçon sur le fameux « oubli » de Basset, la question reste posée, gardons en mémoire les réticences à la translation. Mais là encore le Maire n'est pas satisfait car nous sommes fin juin, des intempéries importantes cette année-là ont retardé les travaux des champs, et il est strictement impossible de mobiliser la population en journée pour venir signer. Monsieur de Vaublanc demande donc un dimanche parmi les 3 jours comme « au temps des élections ». Retour de la requête chez le Préfet. !



2^{ème} enquête : délibération du 23 octobre 1898 L'arrêté préfectoral du 4 septembre 1898 ordonne la nouvelle enquête les 7,8 et 9 octobre suivant, avec Mr Raynal maire de La Monsélie comme commissaire enquêteur. Le résultat donne 137 signatures, 129 sont favorables, le tout exécuté dans la parfaite légalité, les décisions municipales votées le 31 octobre et 28 novembre 1897 sont définitivement adoptées et le conseil demande l'exécution du projet de translation de l'ancien cimetière.

Acquisition du nouveau terrain. Là encore rien ne fut simple. Raison fut donnée au pragmatisme, il faut *un terrain sec, facilement abordable et à chemin carrossable et suffisamment près de l'église.* Le Champs Murat est le terrain idéal, section B n°882, 30 ares du cadastre de 1827, au bord du chemin n° 15, il appartient à la famille Raynal de Couchal. Les tractations amiables d'achat n'aboutissant pas, (à propos oserions nous penser que la pétition relatée ci-dessus serait partie de Couchal ?) il est décidé de passer à une procédure d'expropriation. Cela implique du temps de perdu et des coûts supplémentaires mais nous avons affaire à un conseil municipal avec un maire très déterminé : un avocat est choisi et les fonds sont débloqués.

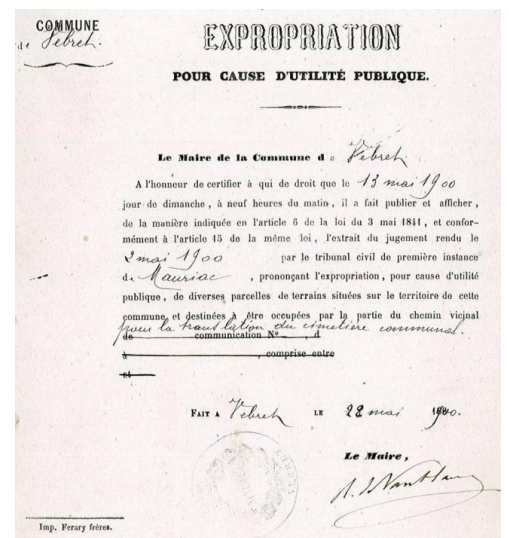
3 jugements seront nécessaires pour aboutir à la fin de la procédure :

2 mai 1900 jugement du Tribunal civil de Mauriac lequel a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble nécessaire à l'établissement du cimetière du Vebret.

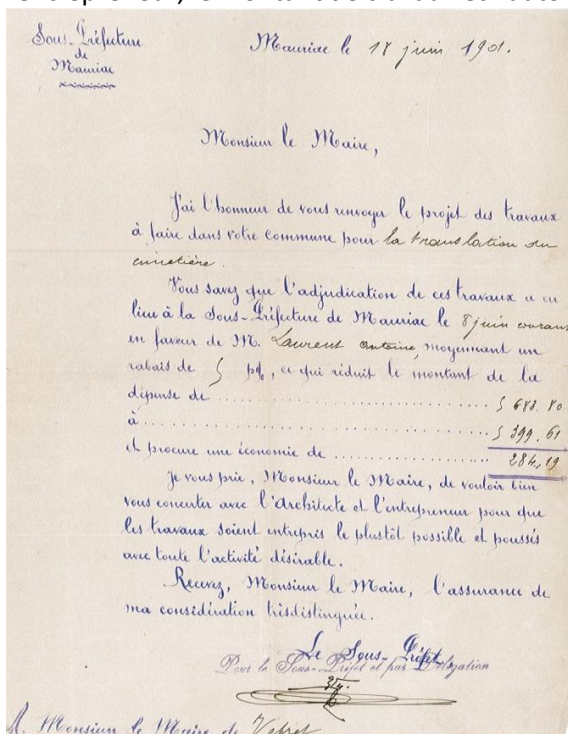
Aussitôt le **13 mai** M. de Vaublanc fait placarder l'extrait du jugement. En même temps la sous-préfecture fait publication dans le journal du jugement pour appel à ceux qui veulent faire valoir leurs titres et droits **Le 6 octobre 1900** : jugement du tribunal civil à St Flour pour désigner 16 jurés titulaires et 4 jurés supplémentaires, jury spécial pour fixer les indemnités d'expropriation à payer. Étant en 1897, tous les jurés ont juré « la main tournée vers Dieu ».

Le 8 décembre 1900 : jugement du Tribunal de première Instance de Mauriac pour statuer sur le montant des indemnités. M^o Fressange avocat des défendeurs demande 4000F plus droit de réserve et de nullité. M^o Lapeyre avocat de la mairie offre 2000F.

Le jury accorde 2200 F aux consorts Raynal, « *la commune de Vebret d'une part et les expropriés d'autre part n'ont élevé aucune protestation, ni en la forme, ni au fond contre la décision du jury ou contre l'ordonnance* » jugement est rendu et le terrain exproprié peut devenir cimetière.



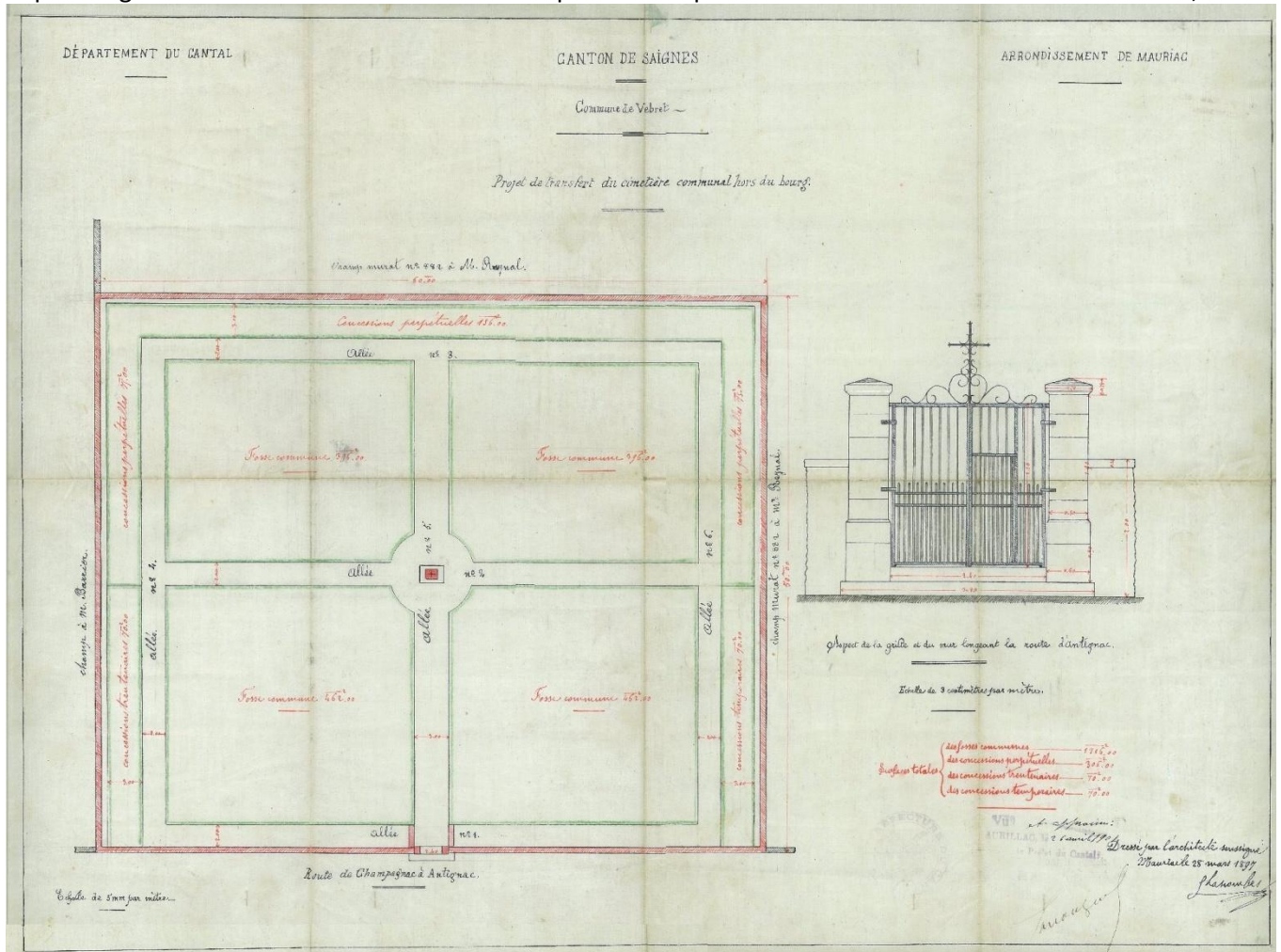
Pendant ce temps les autres procédures administratives pour la création du nouveau cimetière continuent, et seule la sous-préfecture autorisée par la préfecture est habilitée à donner son accord pour la désignation de l'entrepreneur, le montant de travaux et l'autorisation d'emprunt...



Le 18 juin 1901 arrive sur le bureau du maire le résultat de l'adjudication des travaux de la translation du cimetière accordés par la sous-préfecture de Mauriac à l'entrepreneur Laurent Antoine de Champagnac la Prune, en Corrèze, pour la somme de 5399,61 frs Pourquoi être allé si loin chercher un entrepreneur, était-il spécialisé dans ce genre de travaux ou était-il vraiment moins coûtant ?

A l'étude des documents et selon leur rédaction pré imprimée on peut affirmer que le cabinet d'architecture Lascombes de Mauriac devait avoir l'habitude de ce genre de projet et chantier. Gardons en mémoire que dans notre région beaucoup de cimetières suburbains ont été créés à la même époque. Vebret n'était pas le seul. De plus il est remarquable de noter que le plan et le projet, le cahier des charges et le métré de l'architecte établis en 1897 n'ont changé qu'une seule fois et fait l'objet d'une seule variante jusqu'à leur approbation par la sous-préfecture en 1901. Dans la délibération du 31 octobre 1897, le conseil demande que la pierre de taille d'Ougoules choisie qui est trop gélive soit remplacée par la pierre des carrières d'Alliers de Menet car elle est beaucoup plus résistante.

Le plan original du cimetière de 1897 montre un quadrilatère parfait avec 3 allées transversales délimitant, sur 3



côtés et le long des murs, les concessions perpétuelles, trentenaires et temporaires et 3 allées longitudinales délimitant 4 carrés de fosses communes à coin cassé en arrondi pour marquer le centre du cimetière et l'emplacement de la croix. Un choix simple et efficace qui permettra une évolution en fonction des besoins de la commune. Seules les familles influentes et les personnes ayant des moyens pouvaient s'offrir une concession sinon le corps est inhumé en fosse commune.

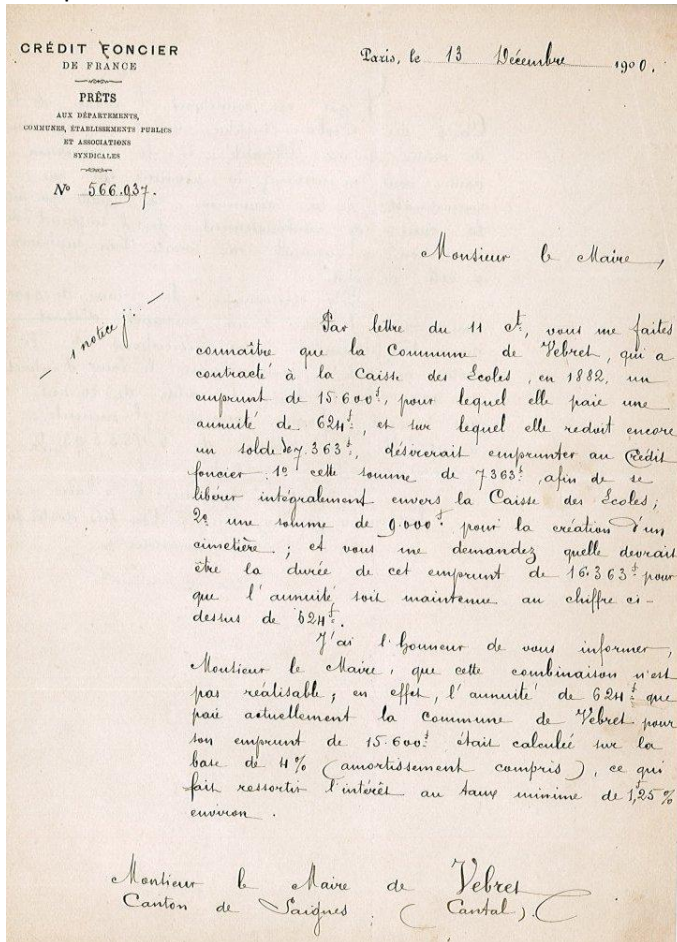
Ce plan donne le dessin de la grille d'entrée qui était le seul ornement du cimetière avec la croix centrale qui d'après nos archives a été achetée à Bort pour l'occasion et mise en place par l'entrepreneur Laurent. Cette grille est d'une facture très simple formant porte cochère, elle est encastrée entre 2 piles de pierre terminées par un pyramidion, elle est surmontée d'un rinceau en fer forgé et d'une croix ayant pour objet d'indiquer la fonction du lieu ; dans le battant droit de la grille est intégré le mécanisme de la porte piétonne pour un passage journalier et de visite simple.

Il est intéressant de noter la démarche administrative du permis de construire du mur du cimetière. Celui-ci a dû faire l'objet d'une demande à part, au service de voirie du ministère de l'intérieur directement géré par la préfecture d'Aurillac mais uniquement pour la portion de *mur qui longe du côté gauche « le chemin de grande communication n° 15 d'Egleton à Murat »* telle était l'importance à l'époque de notre petite route bucolique ! Par une autorisation spéciale du préfet du Cantal le 8 juillet 1901, le permis de construire est accordé et oblige le mur à suivre la courbe du chemin, cela sera la seule variante par rapport au plan original.

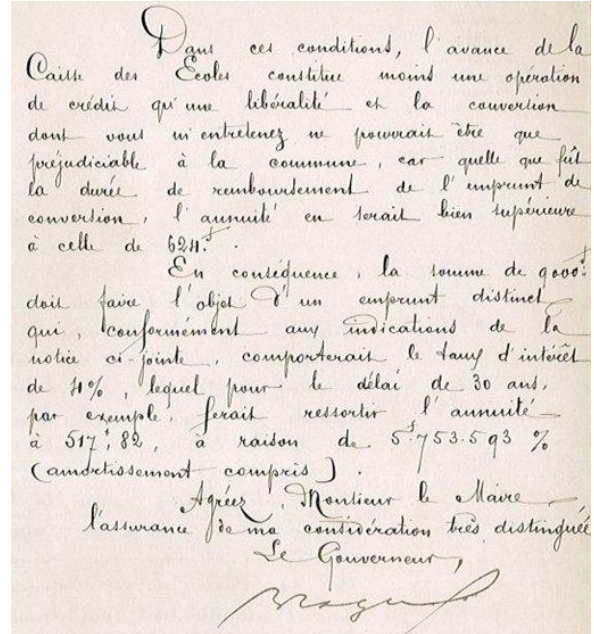
Les travaux de construction sont allés assez vite de juin à novembre 1901 avec une réception le 25 octobre. L'entrepreneur ayant pris du retard sur la construction des murs, le mur sud et ceux de la rampe furent terminés en novembre. Le métré définitif de fin de travaux a été arrêté par l'architecte le 26 mai 1902 pour la somme de 6244.76 Frs. Le paiement du solde des travaux devait tarder car le 18 septembre 1902, l'entrepreneur Laurent réclame des arriérés de paiements pour travaux effectués en supplément comme le sablage des allées au lieu des cailloux prévus. L'architecte ne se laisse pas intimider, renvoie tout le monde à ses obligations et demande surtout à la mairie le retour de ses documents signés, afin de se faire payer. ! Il signale au passage que le mur a été mal construit. Remarque intéressante car celui-ci a dû être refait plusieurs fois par la suite jusqu'à nos jours

Voilà donc notre beau projet en place, autorisé, en construction mais comment le financer ?

A l'automne 1900, le maire Monsieur de Vaublanc s'adresse au Crédit Foncier pour lui soumettre son désir d'emprunter 9000F.

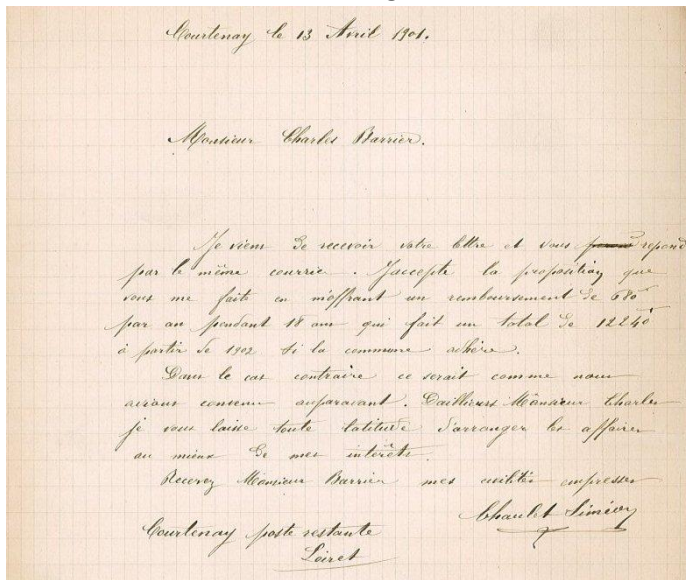
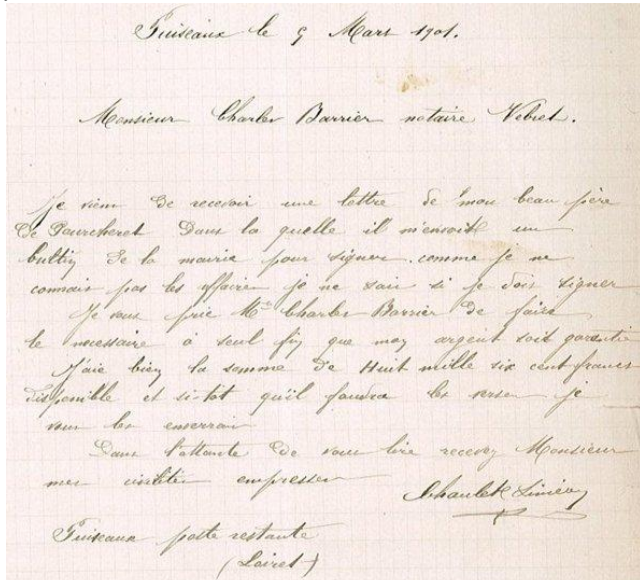


Nous avons en archive certainement une des plus belles et des plus typiques réponses de banque pour un refus *sine die* pour cause d'utilisation illicite de taux préférentiel !!!! En effet En 1882 Vebret avait contracté auprès de la caisse des écoles un emprunt de 15 600f pour la construction des nouveaux bâtiments scolaires et selon la banque une combinaison d'emprunts serait illégale.



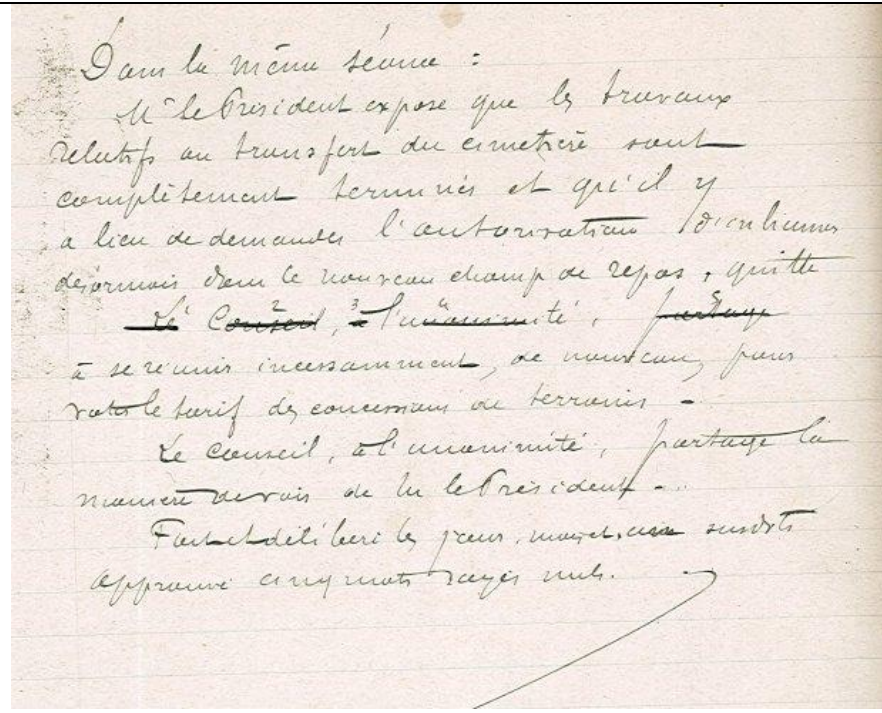
Qu'à cela ne tienne, on se débrouillera entre nous.

Il reviendra à M° Barrier alors notaire à Vebret et aussi conseiller municipal à négocier l'emprunt avec un particulier, Mr Chaulet Siméon, résidant à Puisseaux, Loiret dont la belle famille était originaire de Pourcheret.



Tout simplement le beau-père en question Mr Revel était un conseiller municipal d'alors. Par leur correspondance on constate que Chaulet ne connaissait pas et ne comprenait pas l'affaire apportée par son beau-père, il semble avoir été mis devant le fait accompli. Cependant il a donné sans aucune difficulté plein pouvoir à son notaire pour défendre au mieux ses intérêts affirmant qu'il possédait bien la somme... Heureux temps où la parole entre hommes d'affaire avait une valeur... L'accord fut vite conclu pour une somme de 8600F au taux de 3 1/2 % remboursable par fraction de 500 f par an mais, las... impossible de signer de gré à gré, l'accord de la préfecture est nécessaire. Cet accord est donné par un arrêté préfectoral du 26 avril 1901 et le tout

est approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 1901 date à laquelle débutent les travaux. Et comme nous l'avons vu ils se terminent à l'automne 1901.



Par délibération du 15 décembre 1901, le Conseil finit de payer le prix d'achat du terrain aux membres de la famille Raynal à Couchal, déclare la fin des travaux de construction et décide de demander l'autorisation d'inhumer dans le « *nouveau champ de repos* ».
 C'est le 13 avril 1902 que le Conseil Municipal a délibéré pour donner **des noms** aux allées du cimetière.
 1° l'allée principale et l'allée du nord porteraient respectivement les noms de Saint Louis et Saint Maurice, patrons de la paroisse
 2° les deux allées latérales seront désignées par les noms de Saint Charles côté ouest et Saint Jean Baptiste côté est pour perpétuer le souvenir de MM Charles de

Fontange et Jean Baptiste Barrier qui ont administré la commune pendant 56 ans.
 3° l'allée transversale recevra le nom d'allée de la paix.

En 1903 le conseil municipal paie la note de 115 frs 70 ct à Jubine Jean, maçon à Antignac pour livraison de 26 pierres de tailles pour le cimetière.
 Malheureusement les archives ne possèdent aucun document sur l'inauguration du cimetière si tant est qu'il y en eût une, probablement une bénédiction. Seules ont été retrouvées des vieilles pierres tombales alignées le long du mur.

....à suivre

JEUX

SUDOKU : Grille 36 proposée par Claude Bonnot de Champassis. (Solution dans le prochain bulletin)

Règles du sudoku Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne. De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

		5	3				6	
8		4		5			3	
6	3		4		7			9
			1			9		
	4			7			2	
3	1	9				5		
	9		5		8			2
1		7		6				
	5					8		6

Mots croisés grille n°36

(Solution dans le prochain bulletin)

Horizontal :

- I – Un des accès à la retenue du barrage de Bort
- II – Tel le printemps cette année
- III – Vedette – Pour ne pas confondre une opposition et une céréale du Mexique.
- IV – Mènent droits – trouble
- V – Gaz léger – Observatoire de la sécurité en collèges
- VI – Acquiesce - Clos en justice
- VII – Peut provoquer la goutte – immobile et muette
- VIII – Petits dormeurs - Vieux loup
- IX – Pour compenser, on l’aimerait bien long - Groupe Pop anglais
- X – Clef magique - Fourrage

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II									■	
III					■					
IV				■		■				
V		■		■			■			
VI						■				
VII					■					
VIII							■			
IX				■		■				
X							■			

Vertical :

- 1 – Base nautique sur la CCSA
- 2 – Chaîne européenne – disponible
- 3 – Pour le bébé (ou la maman)
- 4 – Futurs gradés – renouveau
- 5 – Titre papal – boisson chaude – Élément de batterie
- 6 – Plusieurs jeux – Rode autour de Tchernobyl
- 7 – Connue avec le Loir – Surprise !
- 8 – Entre La Crégut et Coindre.
- 9 – Au Lioran, le néophyte s’en remet à lui
- 10 – Il en faut plusieurs sur soi dans un rude hiver

Solution mots croisés grille n°35

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	O	C	H	E	M	O	N	T	■
II	I	U	L	E	S	■	■	I	R	E
III	V	I	O	■	■	S	I	L	O	S
IV	I	S	P	A	H	A	N	■	T	A
V	E	T	I	R	E	M	E	N	T	■
VI	R	I	N	G	■	■	P	I	E	D
VII	E	T	A	U	■	S	T	■	■	I
VIII	■	I	N	E	P	U	I	S	E	E
IX	O	■	T	R	A	C	E	U	R	S
X	R	E	■	■	S	E	S	■	■	E

Solution de la Grille sudoku 35

1	9	2	8	3	7	4	5	6
6	3	8	4	5	1	2	9	7
4	5	7	9	6	2	1	8	3
7	2	3	1	8	5	6	4	9
8	1	6	2	9	4	7	3	5
9	4	5	6	7	3	8	1	2
3	6	1	5	2	8	9	7	4
2	7	4	3	1	9	5	6	8
5	8	9	7	4	6	3	2	1

Tu as de 16 à 25 ans

Tu recherches



Mission Locale des Hautes Terres et du Nord Ouest Cantal

SIEGE SOCIAL

14, avenue de Bessurette
15100 SAINT-FLOUR
☎ : 04 71 60 40 25
mail : mlhautesterres.stflour@orange.fr

ANTENNE PERMANENTE

Rue du 8 mai
15200 MAURIAC
☎ : 04 71 67 31 11
mail : mlhautesterres.mauriac@orange.fr



Avec le soutien des Communes et Communautés de Communes adhérentes



Europe
Soutien Régional



cantal
LE DEPARTEMENT



ALVERGNE
la région pays et grands

La Mission Locale t'accueille et t'accompagne, à titre gratuit, pour...

Emploi

Améliorer tes recherches :

- ⇒ Offres d'emplois
- ⇒ C.V.
- ⇒ Lettres de motivations
- ⇒ Contacts entreprises
- ⇒ Informations...

Construire ton avenir :

- ⇒ Aide au choix du projet
- ⇒ Proposition de formations
- ⇒ 1^{ère} expérience en entreprise
- ⇒ Mise en œuvre du projet
- ⇒ Informations...

Formation

T'informer pour tes démarches :

- ⇒ Démarches administratives
- ⇒ Logement
- ⇒ Santé
- ⇒ Transport
- ⇒ Citoyenneté
- ⇒ Budget...

Conseils

Permanences :

Allanche,
Chaudes-Aigues,
Condat, Massiac,
Murat, Neussargues,
Pierrefort,
Ruynes-en-Margeride

Champs-sur-Tarentaine,
Lanobre (sur RDV),
Pleaux,
Riom-ès-Montagnes,
St-Martin-Valmeroux
Saignes, Ydes,



IPNS Ne pas jeter sur la voie publique



DEVENEZ INFIRMIER

- ✚ Si vous avez entre 17 et 24 ans,
- ✚ Si vous avez un baccalauréat,

Devenir infirmier dans l'armée de l'air c'est :

- ✚ Passez un concours **sans frais d'inscription**,
- ✚ Suivre l'école d'infirmier des armées pendant 3 ans en **étant rémunéré**,
- ✚ Obtenir le **diplôme d'état** à l'issue de l'école,
- ✚ Devenir **sous-officier** dans l'armée de l'air.

Pour tous renseignements, s'adresser au :

Bureau Air du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées
71 boulevard Berthelot – BP190
63006 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél: 04 73 16 18 93
cirfa.clermont@recrutement.air.defense.gouv.fr